

Année Propédeutique Santé

2019-2020

Table des matières

(pour atteindre un document, cliquez sur son titre)

1. Les documents normatifs

- 1.1 Plan d'études-cadre
- 1.2 DFJC Directives sur la formation en année propédeutique santé

2. L'Ecole

- 2.1 Brève présentation de l'Ecole
- 2.2 Soutien pédagogique individuel à l'apprentissage

3. Le calendrier

- 3.1 Planification annuelle 2019-2020

4. Le programme de formation

- 4.1 Présentation du programme 2019-2020
- 4.2 Descriptif de module APS 1
- 4.3 Descriptif de module APS 2
- 4.4 Descriptif de module APS 3
- 4.5 Descriptif de module APS 4
- 4.6 Descriptif de module APS 5
- 4.7 Descriptif de module APS 6
- 4.8 Descriptif de module APS 8

5. La formation pratique

- 5.1 Contrat de stage
- 5.2 Evaluation des stages
- 5.3 Catalogue des stages

6. Les normes et règlements

- 6.1 Règlement d'études
- 6.2 Recommandations concernant la tenue
- 6.3 Règles et normes pour citations et références et présentation des travaux
- 6.4 Règlement / Procédures Beaulieu

Domaine Santé

Plan d'études cadre

Modules complémentaires santé

HES-SO, les 5 et 6 mai 2011

Plan d'études cadre Modules complémentaires santé

1. Finalité des modules complémentaires

Pour être admis-es en formation bachelor, les candidat-e-s ne disposant pas d'une maturité professionnelle santé-social avec un CFC du domaine de la Santé (selon liste) doivent, selon leur titre, réaliser l'une des options suivantes :

- Obtenir une maturité spécialisée santé, pour les porteur-euse-s d'un titre d'une école de culture générale.
- Réaliser des modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail pour les titulaires d'une maturité académique ou d'une autre maturité (maturité professionnelle autre que santé-social, maturité spécialisée autre que santé, titre étranger jugé équivalent, ...).

La finalité des modules complémentaires est de permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la Santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé, par :

- l'acquisition de connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- la réalisation de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- l'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Les modules complémentaires doivent en outre permettre au/à la candidat-e de confirmer son choix d'orientation dans le domaine de la Santé d'une part, et dans l'une des professions du domaine d'autre part.

2. Admission dans les modules complémentaires

Conformément aux Directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO, la réalisation des modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail est obligatoire pour les titulaires d'un titre non spécifique au domaine de la Santé.

2.1. Conditions d'accès aux modules complémentaires

Conformément à la décision du Comité stratégique HES-S2 du 03.02.2011, les modalités d'accès aux modules complémentaires dépendent de la filière bachelor initialement visée par le/la candidat-e.

- Voie d'accès filières non régulées : Les candidat-e-s visant une filière bachelor non régulée (Soins infirmiers, Technique en radiologie médicale) sont admis-es aux modules complémentaires si ils/elles remplissent les conditions de titre non spécifique permettant l'accès au Bachelor.
- Voie d'accès filière régulée : Les candidat-e-s visant une filière bachelor régulée (Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme) sont admis-es aux modules complémentaires si ils/elles remplissent les conditions de titre non spécifique permettant l'accès au Bachelor et si ils/elles réussissent la procédure de préadmission.

2.2. Procédure de préadmission

Les modalités de préadmission sont définies dans chaque canton. Les épreuves sont identiques pour tous/toutes les candidat-e-s d'un même canton.

Le nombre de candidat-e-s admis-es dans les modules complémentaires et soumis-es à la préadmission est déterminé par chaque canton, mais de manière concertée au niveau romand afin d'admettre en principe au maximum une fois et demie le quota déterminé pour chaque filière bachelor régulée.

3. Organisation des modules complémentaires

3.1. Organisation générale des modules complémentaires

La formation dans les modules complémentaires s'étend sur 32 semaines et s'organise de la manière suivante :

- Cours permettant aux candidat-e-s l'acquisition de prérequis théoriques et de compétences pratiques permettant de compenser la durée limitée du stage : 14 semaines.
- Approche du monde du travail : 14 semaines dont :
 - stage dans des organisations et institutions socio-sanitaires : 8 semaines
 - stage dans le monde du travail au sens large : 6 semaines
- Projet personnel permettant aux candidat-e-s de se positionner par rapport à leur formation future : 4 semaines.

3.2. Calendrier académique

Le calendrier des modules complémentaires est défini par chaque école.

4. Activités, objectifs, contenus théoriques, habiletés et attitudes

Afin de définir les contenus de formation permettant d'atteindre les finalités des modules complémentaires, les activités permettant d'atteindre le niveau de prérequis nécessaire au développement des rôles professionnels futurs ont été identifiés. Elles ont été regroupées autour de quatre champs d'activités :

- Activités de stagiaire pré-HES
- Activités de communication
- Activités de collaboration
- Activités d'apprenant-e

Ces champs d'activités ont été déclinés en objectifs de formation puis en contenus, en distinguant :

- Les contenus théoriques à enseigner.
- Les habiletés et attitudes à développer tant dans des cours pratiques (ateliers, laboratoires, pratiques simulées, ...) que dans les activités réalisées en stage.

a) Activités de stagiaire pré-HES

En tant que stagiaire pré-HES, les candidat-e-s effectuent leurs activités sur la base de connaissances fondamentales nécessaires aux professions de la santé et organisent leur travail de manière responsable et adaptée à l'institution dans laquelle ils/elles effectuent leur stage. Ces activités permettent de sensibiliser les candidat-e-s aux exigences attendues au terme du Bachelor, liées au rôle d'expert-e dans le domaine de la Santé et de manager.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires, ..., stages)
<p>Utiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales, de la santé et des sciences humaines afin de comprendre les situations rencontrées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases d'anatomie descriptive et de physiologie humaines (illustré par quelques syndromes/symptômes et l'imagerie médicale). - Introduction au fonctionnement de l'individu au niveau personnel, des groupes d'appartenances, des organisations et de la société (psychologie, sociologie, culture). - Définitions et concepts de santé et de maladie, déterminants de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et prise en charge de personnes ayant des besoins de santé. - Appréciation de situations contextualisées (patient-e, processus, famille/proches, maladie, handicap, etc.) sur la base des connaissances théoriques.
<p>Observer des situations et reconnaître des changements afin de pouvoir en informer les personnes compétentes et agir à l'aide de ses connaissances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases théoriques pour l'évaluation clinique de base : définition, normes (TA, respiration, FC, température, état nutritionnel). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise des paramètres vitaux (pouls, TA, fréquence respiratoire). - Pratique des 1^{ers} secours. - Dépistage du risque nutritionnel (mesure du poids, de la taille, BMI, questions sur la perte de poids dans les 3-6 derniers mois, questions sur la diminution de la consommation alimentaire, calcul de l'âge).
<p>Accompagner des usager-ère-s dans les activités de la vie quotidienne afin de leur assurer confort et sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Principes de manutention de patient-e-s. - Soins de base (mouvement, alimentation, élimination, hygiène, confort, ...). - Introduction aux concepts d'autonomie, de dépendance et de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide dans les AVQ (marche, transfert, repas, toilette, habillage, activités de loisirs, ...). - Utilisation des moyens auxiliaires pour les AVQ (cannes, cigogne, chaise-percée). - Attitude centrée sur le/la patient-e.
<p>Respecter les règles applicables dans l'institution de stage afin de garantir la sécurité et le respect de la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases d'hygiène hospitalière, prévention et contrôle de l'infection. - Bases de radioprotection (rayonnement ionisant, ondes magnétiques et mécaniques) et aspects légaux. - Bases juridiques (droits du/de la patient-e, secret professionnel). - Bases d'organisation interne d'une institution (organigramme, départements, voies hiérarchiques et fonctionnelles, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des principes d'hygiène en vigueur (mains, tenue, ...). - Respect du secret professionnel et de la protection des données. - Connaître et respecter les règles et les procédures institutionnelles (radioprotection, urgence, feu, sécurité...). - Appliquer les principes liés aux droits du/de la patient-e.

b) Activités de communication avec les usager-ère-s

En tant que communicateur-trice-s avec des usager-ère-s et leurs proches, les candidat-e-s sont sensibilisé-e-s aux différents modes de communication et s'exercent à entrer en relation avec des personnes en tenant compte de leurs spécificités. Ces activités permettent d'initier les candidat-e-s au rôle de communicateur-trice avec des personnes en santé ou non, dans les contextes particuliers inhérents aux professions de la santé.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires,..., stages)
Communiquer de manière claire et adaptée tout en respectant les principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'usager-ère et les proches.	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction au concept de communication. - Les facteurs influençant la communication (culture, âge, déficiences, ...). - Relation professionnelle dans la santé (comportements et attitudes empathiques, écoute active, non jugement, éthique et déontologie professionnelle). 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de différents types et modes de communication avec les usager-ère-s. - Transmission de consignes. - Etablissement de relations professionnelles avec l'usager-ère et ses proches.

c) Activités de collaboration dans une équipe

En tant que collaborateur-trice-s à part entière dans une équipe, les candidat-e-s identifient les rôles et fonctions de chacun-e, les leurs y compris, et s'engagent dans le travail en équipe. Ces activités permettent de sensibiliser les candidat-e-s au rôle de collaborateur-trice qu'ils/elles auront à développer au niveau bachelor.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires,..., stages)
Identifier les missions et les acteur-trice-s des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils/elles fournissent afin d'identifier les caractéristiques des équipes professionnelles et pluriprofessionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de différents types d'institutions socio-sanitaires et leurs missions institutionnelles (soins aigus, courts et longs séjours, réadaptation, soins à domicile, urgences). - Constitution d'une équipe de soin en fonction du contexte, professions, rôles et fonction des membres de l'équipe. - Présentation des différentes professions de la santé HES et de leurs spécificités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier sa place de préstagiaire HES au sein de l'équipe et de l'institution. - Se projeter en tant que futur-e professionnel-le de la santé HES. - Echanger avec différent-e-s professionnel-le-s afin de construire son projet de formation.
Comprendre et respecter les principes de l'organisation du travail et travailler en équipe afin d'adapter sa propre organisation au cadre institutionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe : Définition de collaboration, coopération, délégation, interprofessionnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des activités de travail en groupe. - Participer aux activités d'une équipe interdisciplinaire. - Découvrir différentes organisations (urgences, service hospitalier, hébergement, service ambulatoire, etc.).

Documenter ses activités selon les normes en vigueur dans l'institution afin de communiquer et collaborer au sein de l'équipe.	- Modalités de transmission dans une institution de soin (dossier patient-e, dossier informatisé, colloques, ...).	- Transmettre des informations oralement et par écrit. - Transmettre et documenter les informations recueillies aux personnes compétentes. - Utilisation des moyens de documentation et de transmission.
--	--	--

d) Activités d'apprenant-e

En tant qu'apprenant-e, les candidat-e-s développent leurs propres stratégies d'apprentissage et de gestion de leur formation, ainsi que leur capacité à mener une réflexion approfondie et référencée sur des questions issues des expériences réalisées. Ces activités permettent d'une part de préparer les candidat-e-s aux exigences des formations bachelor, notamment en terme d'autonomie d'apprentissage, et d'autre part d'acquérir quelques outils permettant la prise de distance sur soi.

Objectifs généraux de formation	Contenus théoriques	Habilités et attitudes visées (ateliers, laboratoires, ..., stages)
Utiliser des outils d'apprentissage variés afin de développer ses propres stratégies nécessaires à un apprentissage autonome.	- Outils méthodologiques (recueil et traitement de l'information, fiches de lecture, recherche documentaire, utilisation d'internet). - Introduction aux différents styles et stratégies d'apprentissages et les facteurs influençants (positif, négatif).	- Autonomie dans l'apprentissage. - Auto-analyse, réflexivité. - Savoir structurer un texte, rédiger des résumés, faire une synthèse, prendre des notes, présenter des résultats, etc.
Comprendre l'influence de différents facteurs sur la santé afin de favoriser le maintien de sa propre santé.	- Santé des candidat-e-s et prévention des risques.	- Gestion de sa propre santé durant la formation.

5. Principes d'organisations spécifiques

5.1. Cours école : 14 semaines

Organisation

Sur la base du tableau précédent, les enseignements réalisés dans les écoles ont été quantifiés. Leur déclinaison en programme est de la compétence des écoles qui assureront la formation.

	% de formation	Nombre de jours de formation dans les 14 semaines	
		Cours théoriques : 4 semaines	Habilités et attitudes visées : 10 semaines
Activités de stagiaire pré-HES	60%	12 jours	30 jours
Activités de communication avec les usager-ère-s	15%	3 jours	7.5 jours
Activités de collaboration dans une équipe	10%	2 jours	5 jours
Activités d'apprenant-e	15%	3 jours	7.5 jours

Validation

Chacun des 4 champs d'activités doit être évalué. Les modalités d'évaluation sont déterminées dans les programmes d'école.

5.2. Le stage dans le monde du travail au sens large

Objectif

Le stage dans le monde du travail au sens large correspond à une expérience professionnelle. Il doit permettre au/à la candidat-e de :

- S'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage.
- Découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- Evaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Organisation

Cette expérience peut revêtir toute forme et toute nature. Sa durée est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activité attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois. Les démarches nécessaires pour trouver un emploi ou un stage relèvent de la responsabilité du/de la candidat-e.

Validation

La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur-euse. Les attestations et/ou certificats de travail des employeur-euse-s portent sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité.

La durée et le taux d'activité font foi pour la validation.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en modules complémentaires.

5.3. Le stage dans des organisations et institutions socio-sanitaires

Objectifs généraux du stage

Le stage dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre au/à la candidat-e de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins ;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

Le stage contribue également à l'évaluation des aptitudes personnelles du/de la candidat-e, requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la Santé.

Par organisation ou institution socio-sanitaire, il faut entendre toute organisation ou institution où le/la candidat-e exerce une activité en relation directe et suivie avec des personnes ayant des besoins de santé.

Organisation

La durée du stage est de 8 semaines au total.

Les places de stage sont mises à disposition des candidat-e-s par les écoles. Les modalités d'attribution des places font l'objet d'une procédure déterminée par l'école.

L'encadrement du/de la candidat-e est assuré par un-e professionnel-le de la santé au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) désigné-e par l'institution.

Validation

L'évaluation du stage est effectuée par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement du/de la candidat-e sur la base d'un document d'évaluation fourni par l'école. Ce document identifie explicitement les critères liés à l'évaluation des aptitudes personnelles. Ces derniers sont conformes à la disposition d'application.

La validation du stage est réalisée sur la base de l'évaluation du stage effectué par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement du/de la candidat-e.

L'échec à la validation du stage peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'un nouveau stage de 4 semaines dans l'année en cours.

6. Projet personnel

Objectif

Le projet personnel a pour objectif de permettre au/à la candidat-e de :

- s'informer afin d'affiner son choix professionnel ;
- faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future ;
- se positionner dans son choix (ce que je sais, ce que je sais faire, ce que je suis, ce que je veux être) ;
- évaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation ;
- exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information ;
- exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche.

Réalisation

- Travail écrit
- Présentation orale

Validation

Les critères d'évaluation du travail écrit sont précisés dans un document fourni par l'école.

Les critères d'évaluation de la présentation orale identifient explicitement ceux qui sont liés à l'évaluation des aptitudes personnelles. Ces derniers sont conformes à la disposition d'application.

7. Conditions de réussite des modules complémentaires

Les modules complémentaires sont réussis aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir validé tous les cours.
- Avoir validé le stage.
- Avoir validé son projet personnel.
- Fournir les documents requis pour la validation du stage dans le monde du travail au sens large.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise au/à la candidat-e. Elle précise aussi si le/la candidat-e a été soumis-e à la préadmission. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

8. Echec aux modules complémentaires

Le/la candidat-e qui échoue aux modules complémentaires peut les suivre à nouveau une seule fois. Les modalités de la répétition sont définies par l'école.

Un nouvel échec aux modules complémentaires conduit à une exclusion définitive de la formation.

9. Evaluation des aptitudes personnelles

Conformément à l'art. 12 des Directives d'admission en Bachelor dans le domaine de la Santé HES-SO, les candidat-e-s soumis-es aux modules complémentaires doivent démontrer des aptitudes personnelles leur permettant d'exercer ultérieurement la profession à laquelle la formation prépare. Les critères d'appréciation sont identiques pour tous/toutes les candidat-e-s du domaine de la Santé. Les modalités d'appréciation de ces aptitudes font l'objet de dispositions d'application particulières. Elles font partie de la procédure d'admission.

L'appréciation des aptitudes personnelles s'appuie sur :

- L'évaluation des aptitudes personnelles en stage réalisée par le/la professionnel-le ayant encadré le/la candidat-e.
- La présentation orale du projet personnel du/de la candidat-e.

Le/la candidat-e dont l'appréciation des aptitudes personnelles est positive sur ces deux points reçoit une attestation d'aptitude qui fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

10. Recommandations générales pour la mise en application du PEC modules complémentaires santé

Les cours sont, en principe, donnés par des enseignant-e-s des HES, des représentant-e-s et des expert-e-s de toutes les professions de la santé auxquels conduisent les modules complémentaires.

Dans la mesure du possible, les candidat-e-s rencontrent, lors des stages, des professionnel-le-s de toutes les professions de la santé auxquelles conduisent les modules complémentaires, mais au moins des professionnel-le-s en lien avec leur projet personnel.

11. Choix de la filière bachelor

Le/la candidat-e qui réussit les modules complémentaires peut choisir la filière bachelor dans laquelle il/elle souhaite poursuivre sa formation aux conditions suivantes :

- Le/la candidat-e qui a passé la préadmission pour l'accès aux modules complémentaires peut :
 - Se présenter à la procédure de régulation organisée par la filière bachelor visée.
 - Choisir une autre filière (Soins infirmiers ou Technique en radiologie médicale) et accéder au bachelor .
- Le/la candidat-e qui a bénéficié d'un accès direct aux modules complémentaires peut :
 - Accéder directement à une filière bachelor non régulée (Soins infirmiers ou Technique en radiologie médicale).
 - Choisir une filière régulée. Dans ce cas, il/elle doit passer les épreuves de préadmission l'année suivante, puis si il/elle est retenu-e, passer la procédure de régulation de la filière régulée visée.

Ce document a été validé par le Conseil de domaine Santé lors de sa séance du 25 février 2011 et a été reconnu par le Comité directeur lors de sa séance des 5 et 6 mai 2011.

DIRECTIVE

sur la formation en année propédeutique santé

du 25 septembre 2019

LE DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Vu la convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (convention HES-SO),

vu le profil de la formation en santé dans le cadre des hautes écoles spécialisées de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires sanitaires du 13 mai 2004,

vu la décision du 3 février 2011 du Comité stratégique de la HES-S2, relative à la suppression de l'année préparatoire du domaine santé et à sa transformation en modules complémentaires et en maturité spécialisée,

vu le plan d'études cadre des modules complémentaires santé adopté par le Comité directeur de la HES-SO le 6 mai 2011,

vu le plan d'études cadre de la maturité spécialisée santé adopté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) le 26 mai 2011,

vu la loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV),

vu le règlement du 1^{er} avril 2015 sur les cours préparatoires organisés par les hautes écoles vaudoises de type HES (RCP-HEV),

vu la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS),

vu le règlement du 6 juillet 2016 sur les gymnases (RGY),

vu la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO),

arrête :

I. Dispositions générales

Article premier Objet

¹ La présente directive fixe les modalités organisationnelles et pédagogiques de l'année propédeutique santé, ainsi que le statut, les droits et les obligations des étudiants.

Article 2.- Définitions

¹ Dans la présente directive, on entend par :

- a. *année propédeutique santé* (ci-après : APS) : année de formation préparant aux études bachelor d'une filière de la santé HES-SO qui regroupe les étudiants suivant les modules complémentaires (ci-dessous lettre b) et les étudiants suivant les prestations complémentaires (ci-dessous lettre c), selon un programme de formation commun ;
- b. *modules complémentaires* : cours, stages et projet personnel, équivalents à une année d'expérience du monde du travail, que doivent valider les personnes dont le titre ne permet pas une entrée directe dans une filière bachelor de la santé HES-SO ;
- c. *prestations complémentaires* : cours et stages que doivent valider les candidats à l'obtention du certificat de maturité spécialisée santé (article 14a alinéa 1 de la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement supérieur (LESS), et article 100 du règlement du 6 juillet 2016 sur les gymnases (RGY).

Article 3.- Terminologie

¹ Les expressions au masculin utilisées dans la présente directive s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Article 4.- Hautes écoles de santé

¹ Les trois hautes écoles de santé suivantes mettent en commun leurs ressources pour concevoir et organiser l'APS :

- a. la Haute école de santé Vaud – HESAV (ci-après: HESAV) ;
- b. la Haute école de la santé La Source (ci-après : HEdS La Source) ;
- c. la Haute école de travail social et de la santé – EESP (ci-après : HETS&S-EESP).

² Les deux hautes écoles de santé suivantes assument la responsabilité de la mise en œuvre de l'APS :

- a. HESAV ;
- b. la HEdS La Source.

³ Les règlements internes de HESAV et de la HEdS La Source s'appliquent à l'APS en complément à la présente directive. En cas de divergence, la présente directive prime.

II. Organisation de l'APS

Article 5.- Durée de la formation et calendrier

¹ La durée de l'APS est d'une année académique.

² L'année académique commence en principe à la semaine 38.

³ Les périodes d'enseignement, de stage dans une institution socio-sanitaire ainsi que les dates des vacances sont fixées par les hautes écoles de santé et communiquées aux étudiants au début de l'année académique.

⁴ Le calendrier de l'APS prévoit six semaines pour le stage dans le monde du travail au sens large. L'organisation de ce stage est de la responsabilité de l'étudiant.

Article 6.- Congé

¹ Il n'est en principe pas accordé de congé de longue durée.

Article 7.- Programme de formation

¹ Le programme de formation est élaboré de manière concertée par les hautes écoles de santé en conformité avec les plans d'études cadre des modules complémentaires santé HES-SO et de la maturité spécialisée santé.

² L'APS est constituée des unités de formation suivantes :

- a. cours organisés en modules ;
- b. stage dans une institution socio-sanitaire ;
- c. projet personnel pour les étudiants suivant les modules complémentaires ;
- d. stage dans le monde du travail au sens large.

³ Le descriptif du programme de formation est remis à chaque étudiant en début d'année académique.

Article 8.- Fréquentation de la formation

¹ La fréquentation des modules de cours et des stages est obligatoire.

Article 9.- Equivalences

¹ Les directions de HESAV et de la HEdS La Source peuvent accorder des équivalences pour une ou plusieurs unités de formation et pour un ou plusieurs modules.

² S'agissant du stage dans le monde du travail au sens large, des équivalences peuvent être accordées pour des expériences professionnelles réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en APS, à l'exception du stage pratique extrascolaire prévu par l'article 90 RGY.

III. Modalités d'évaluation et de validation

Article 10.- Echelle de notes

¹ Les prestations de l'étudiant sont qualifiées à l'aide d'une échelle alphabétique (A à F) ou d'une échelle binaire (acquis/non acquis).

² Sur l'échelle alphabétique, la meilleure note est A, la note E est la limite inférieure du suffisant, la note F sanctionne une prestation insuffisante.

³ Les modules de cours, les stages et le projet personnel sont validés si l'étudiant obtient au moins la note E ou la qualification « acquis ».

Article 11.- Participation aux évaluations

¹ La participation aux évaluations est obligatoire.

² Toute absence doit être justifiée au moyen d'un certificat médical ou d'un document officiel.

³ En cas d'absence injustifiée ou si les travaux d'évaluation ne sont pas rendus dans les délais fixés, la note F ou la qualification « non acquis » est attribuée.

⁴ En cas d'absence justifiée, l'étudiant est convoqué à de nouvelles épreuves.

Article 12.- Fraude et plagiat

¹ En cas de fraude ou de tentative de fraude dans les travaux d'évaluation, les examens et l'élaboration du projet personnel, en particulier en cas de plagiat, la note F ou la qualification « non acquis » est attribuée.

² La fraude entraîne en outre le prononcé d'une sanction disciplinaire.

Article 13.- Principe de validation

¹ Chaque unité de formation doit être validée.

Article 14.- Validation de l'unité cours

- ¹ L'unité cours est validée si chaque module la composant est validé.
- ² Les modules sont validés au moyen d'épreuves d'évaluation.
- ³ Plusieurs modules peuvent être validés au cours d'une même épreuve.
- ⁴ Les modalités d'évaluation sont précisées dans les descriptifs de modules.

Article 15.- Validation de l'unité stage dans une institution socio-sanitaire

- ¹ Le stage dans une institution socio-sanitaire est évalué par le référent de stage pré-HES qui encadre l'étudiant, sur la base du document d'évaluation commun aux hautes écoles de santé.
- ² Le stage est validé si l'évaluation réalisée par le référent est suffisante, sous réserve de l'alinéa suivant.
- ³ Toute absence de plus de cinq jours ouvrables entraîne la non validation du stage.

Article 16.- Validation de l'unité projet personnel

- ¹ Le projet personnel est évalué sur la base d'un document écrit et d'une présentation orale selon des critères communs aux hautes écoles de santé.
- ² Le projet personnel est validé si l'évaluation est suffisante.

Article 17.- Validation de l'unité stage dans le monde du travail au sens large

- ¹ Le stage dans le monde du travail au sens large est validé sur la base d'attestations établies par les employeurs.
- ² Peuvent être validées des expériences d'encadrement exercées dans le contexte d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse.
- ³ Un maximum de deux attestations est pris en considération.
- ⁴ Le stage dans le monde du travail au sens large est validé si sa durée totale est d'au moins six semaines, soit environ 240 heures d'activités attestées.
- ⁵ La reconnaissance d'activités antérieures à l'APS est régie par l'article 9 de la présente directive.

Article 18.- Remédiation

¹ Lorsque l'étudiant obtient un résultat insuffisant à l'évaluation d'un module de cours, du stage dans une institution socio-sanitaire ou du projet personnel, il peut bénéficier d'une remédiation.

² Les descriptifs des modules de cours et du projet personnel précisent les modalités de remédiation.

³ Pour le stage dans une institution socio-sanitaire, la remédiation est réalisée sous forme d'un nouveau stage de quatre semaines dans une institution socio-sanitaire.

⁴ Lorsque le résultat de la remédiation est suffisant, le module de cours, le stage ou le projet personnel est validé.

IV. Certification

Article 19.- Conditions de réussite de l'APS

¹ L'APS est réussie lorsque chaque unité de formation est validée au plus tard à la semaine 35 de l'année académique en cours.

Article 20.- Etudiant suivant les modules complémentaires

¹ En cas de réussite de l'APS, l'étudiant obtient une attestation de réussite des modules complémentaires signée par la direction de la haute école de santé où il est inscrit.

² L'attestation précise la voie d'accès aux modules complémentaires (filiale HES régulée ou filiale HES non régulée).

Article 21.- Etudiant suivant les prestations complémentaires

¹ En cas de réussite de l'APS, la haute école de santé où l'étudiant a effectué son APS transmet les résultats de ce dernier à la direction du gymnase où il est inscrit pour la maturité spécialisée santé.

Article 22.- Répétition de l'APS

¹ L'étudiant peut répéter l'APS une seule fois.

² Les unités de formation et les modules réussis lors de la première APS demeurent acquis pour l'année académique suivante uniquement.

³ L'étudiant suivant les modules complémentaires répète l'APS dans la voie d'accès initialement choisie (filiale HES régulée ou filiale HES non régulée).

⁴ L'étudiant qui souhaite répéter l'APS dans une autre voie d'accès est soumis à la procédure d'admission en APS.

Article 23.- Echec définitif à l'APS

¹ L'étudiant qui a échoué deux fois l'APS est en échec définitif.

² Il ne peut plus poser sa candidature pour l'APS.

V. Statut, droits et obligations des étudiants APS

Article 24.- Statut des étudiants APS

¹ Sont considérés comme étudiants APS:

- a. les personnes inscrites auprès de HESAV ou de la HEdS La Source, en vue d'y obtenir l'attestation de réussite des modules complémentaires ;
- b. les personnes inscrites dans un gymnase en vue d'y obtenir la maturité spécialisée santé.

Article 25.- Secret professionnel

¹ Les étudiants APS sont soumis au secret professionnel au sens de l'article 321 du code pénal suisse.

Article 26.- Durée de l'obligation de garder le secret

¹ Les étudiants APS sont tenus de conserver le secret sur les informations auxquelles ils ont eu accès durant l'APS même au-delà de la fin de leur formation.

Article 27.- Propriété intellectuelle

¹ La diffusion des travaux des étudiants APS, et notamment du projet personnel, est subordonnée à l'accord de la direction de la haute école de santé où ils effectuent leur APS.

Article 28.- Taxe d'études (modules complémentaires)

¹ HESAV et la HEdS La Source prélèvent auprès des étudiants suivant les modules complémentaires, sous réserve de l'alinéa suivant, une taxe d'études dont le montant est fixé à l'article 55 alinéa 1 RCP-HEV.

^{1bis} Est exonéré du paiement de la taxe d'études :

- a. l'étudiant dont le canton de domicile s'est engagé à s'acquitter, en cas d'admission, de la contribution cantonale convenue entre les cantons membres de la HES-SO pour les modules complémentaires santé (art. 11 et 12 RCP-HEV) ;
- b. l'étudiant qui s'est engagé lui-même à s'acquitter, en cas d'admission, d'un montant égal à la contribution cantonale convenue entre les cantons membres de la HES-SO pour les modules complémentaires santé (art. 12 et 13 RCP-HEV).

² Les hautes écoles peuvent percevoir la taxe d'études chaque semestre ou en une fois pour l'année académique (art. 55 al. 2 RCP-HEV).

³ Si l'étudiant s'est acquitté de l'entier de la taxe d'études annuelle et qu'il cesse de suivre les cours durant le semestre d'automne, il peut, sur demande écrite envoyée à la direction de la haute école jusqu'au 30 novembre, se faire rembourser le montant de la taxe d'études correspondant au semestre de printemps (art. 55 al. 3 RCP-HEV).

Article 29.- Contributions aux frais d'études

¹ HESAV et la HEdS La Source peuvent prélever auprès des étudiants APS une contribution aux frais d'études pour les moyens d'enseignement mis à disposition. Cette contribution ne peut excéder CHF 500.- par semestre (art. 56 al. 1 RCP-HEV).

² Les hautes écoles peuvent percevoir la contribution chaque semestre ou en une fois pour l'année académique (art. 56 al. 2 RCP-HEV).

³ Si l'étudiant s'est acquitté de l'entier de la contribution aux frais d'études et qu'il cesse de suivre les cours durant le semestre d'automne, il peut, sur demande écrite envoyée à la direction de la haute école jusqu'au 30 novembre, se faire rembourser le montant de la contribution aux frais d'études correspondant au semestre de printemps (art. 56 al. 3 RCP-HEV).

Article 30.- Indemnité de formation

¹ Les étudiants APS reçoivent une indemnité mensuelle durant leur formation, sous réserve de l'alinéa suivant.

² L'indemnité mensuelle n'est pas versée en cas de répétition de l'APS. Cependant, si le stage dans une institution socio-sanitaire est répété, les étudiants APS reçoivent une indemnité de CHF 100.- par semaine.

³ Le montant et les modalités de versement de cette indemnité sont fixés dans la directive du département sur l'indemnité de formation des étudiants de l'année propédeutique santé.

Article 31.- Perte du statut d'étudiant APS

¹ Le statut d'étudiant APS est immédiatement retiré à l'étudiant qui :

- a. est en échec définitif ;
- b. est renvoyé définitivement suite à des sanctions disciplinaires ;
- c. ne s'est pas acquitté des taxes d'études et contribution aux frais d'études dans le délai imparti ;
- d. a abandonné sa formation.

VI. Eléments disciplinaires

Article 32.- Sanctions

¹ L'étudiant APS qui enfreint la présente directive, les règles de la haute école ou qui se rend coupable de faute grave est passible de sanctions disciplinaires, arrêtées notamment selon la gravité de l'infraction:

- a. l'avertissement ;
- b. l'exclusion temporaire des cours ou du stage en institution socio-sanitaire ;
- c. le renvoi définitif de l'APS.

² Avant tout prononcé d'une sanction disciplinaire, ainsi qu'avant toute décision consécutive à une fraude, l'étudiant APS est entendu par la direction de la haute école de santé où il effectue son APS. Il peut être accompagné d'une personne de son choix.

³ Les sanctions disciplinaires sont prononcées par la direction de la haute école de santé où l'étudiant effectue son APS. Elles lui sont notifiées par écrit, en principe sous pli recommandé, avec indication des voies de droit.

⁴ Le gymnase dans lequel l'étudiant APS est inscrit pour la maturité spécialisée santé est informé des sanctions disciplinaires prononcées par la direction de la haute école de santé.

VII. Voies de droit

Article 33.- Décisions susceptibles de réclamation et de recours

¹ Les décisions prises par une haute école de santé envers les étudiants APS, notamment au sujet de :

- a. l'évaluation des modules de cours, des stages et du projet personnel ;
- b. la certification finale ;
- c. le prononcé d'une sanction disciplinaire ;

peuvent faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours, conformément aux voies de droit indiquées aux articles 34 et 35 de la présente directive.

Article 34.- Voies de droit pour les étudiants Modules complémentaires santé

¹ Les voies de droit à disposition des étudiants Modules complémentaires santé sont régies par les articles 79 à 82 LHEV.

Article 35.- Voies de droit pour les étudiants Maturité spécialisée santé

¹ Les voies de droit à disposition des étudiants en cursus Maturité spécialisée santé sont régies par l'article 2 LESS et par les articles 141 à 144 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO).

VIII. Dispositions finales

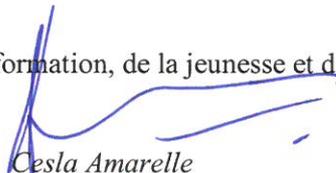
Article 36.- Abrogation

¹ La présente directive abroge la directive sur la formation en année propédeutique santé du 17 août 2015.

Article 37.- Entrée en vigueur

¹ La présente directive entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture



Cesla Amarelle

Lausanne, le 25 septembre 2019

L'ECOLE LA SOURCE en un coup d'œil

Des prestations et un environnement de qualité

Poursuivant l'œuvre de sa fondatrice, Mme Valérie de Gasparin, La Source est une Fondation à but idéal (non lucrative) ; elle remplit ses missions de **formation** et de **soins** en exploitant :

- la **Haute Ecole de la Santé (HEdS-La Source)**, école membre de la HES-SO
- l'**Institut La Source (ILS)**, centre privé de formation et de prestations, à Lausanne
- la **Clinique de La Source (CLS)**.

Première école d'infirmières laïques connue au Monde (1859), l'**Ecole La Source**, à savoir sa Haute Ecole de la Santé (HEdS) et l'Institut (ILS), offre des formations de haut niveau qui intègrent les dimensions humaines, scientifiques et techniques de la profession. L'Ecole excelle dans ses missions fondamentales que sont **la formation, la recherche, les échanges internationaux et les prestations de service**, tout en soutenant le développement de pratiques innovantes au service du monde de la santé et du social.

Au gré des divers programmes de formation (soins généraux, généralistes, diplôme HES, Bachelor HES,...), La Source a toujours accordé une importance majeure à l'approche communautaire de la santé ainsi qu'aux pratiques interdisciplinaires, notamment dans le champ du vieillissement. Parallèlement, les archives de la Fondation offrent aujourd'hui un fonds extrêmement riche, mis au profit de la recherche historique sur l'évolution des pratiques infirmières et de la formation.

C'est ainsi que se sont constitués des pôles de compétences actifs aux sein de six Laboratoires d'Enseignement et de Recherche (LER) :

- Santé mentale et psychiatrie
- Vieillesse et santé
- Santé de l'enfant et de la famille
- Prévention et promotion de la santé dans la communauté
- Qualité et sécurité des soins
- Systèmes de santé, éthique et interprofessionnalité.

Allier science et esprit humaniste représente un défi que nous tentons de relever quotidiennement. La qualité des soins infirmiers et la capacité à valoriser leur expertise dans un environnement interprofessionnel suppose que la recherche nourrisse, tant l'enseignement que les pratiques cliniques ; l'Ecole se situe à la jonction entre ces territoires et entraîne les futur-e-s professionnel-le-s à se positionner en acteurs, incontournables et crédibles, du système de santé publique.

Une offre riche de multiples facettes

L'Ecole La Source propose un système pré et post-gradué qui accompagne les professionnel-le-s des soins et du social (postgrade) tout au long de leur carrière, allant de la formation initiale (études modulaires en alternance cours-stages) à une offre diversifiée de formations continues postgrades. Les formations s'inscrivent dans le cadre des **Accords de Bologne** et offrent une reconnaissance internationale des titres décernés :

- **Formation initiale d'infirmier-ères HES : Bachelor of Sciences en soins infirmiers** (180 crédits ECTS).

Dès 2009, sont proposés aux étudiant-e-s : plusieurs Universités d'été (alternativement à l'étranger : USA, Inde, Singapour, Chine, Japon,...), des échanges Erasmus et des semestres à l'étranger.

- **Certificats d'études avancées (CAS, 10-15 crédits ECTS) :**
CAS en **Interventions spécifiques de l'infirmier-ère en santé au travail** ;
CAS en **Leadership éthique et responsabilité professionnelle** ;
CAS en **Intégration des savoirs scientifiques dans les pratiques professionnelles de la santé** ;

CAS en **Aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle** ;
CAS en **Management**
CAS en **Evaluation clinique infirmière**.

- **Diplômes d'études avancées** (DAS, 30-45 crédits ECTS) :
DAS en **Santé des populations vieillissantes** ;
DAS en **Action communautaire et promotion de la santé**.

Un centre de transfert d'expertise et d'innovation

Experts de champs professionnels variés, les professeurs de l'Ecole La Source conduisent d'importantes recherches dans le champ des soins et de la santé. L'expertise ainsi produite enrichit l'enseignement ainsi que l'offre de prestations de service dont l'ensemble des acteurs sanitaires peut bénéficier.

Longtemps associée au mouvement de la Croix-Rouge, depuis 1903, La Source poursuit ses missions au-delà de son mandat HES-SO, en développant ou soutenant des projets solidaires, tels que la Fondation Théodora (formation des clowns), les milieux actifs dans l'insertion des migrants ou la promotion de la santé.

De plus, M. J. Chapuis, directeur, est membre de l'Assemblée du **CICR**, l'organe suprême du Comité International de la Croix Rouge qui est dépositaire des conventions fondant le Droit humanitaire International ; il préside également la Commission attribuant la Médaille Florence Nightingale, la plus haute distinction pouvant être décernée à une infirmière ou un infirmier.

Ouvert en 2018, le Source Innovation Lab (SILAB) concrétise l'expertise de La Source en matière d'innovation dans le champ des soins de proximité ainsi que dans celui de la didactique professionnelle. Le SILAB relie les entrepreneurs du domaine de la santé aux professeurs, chercheurs, étudiants, patients simulés etc..., au sein d'un écosystème leur permettant de tester leurs idées, leurs prototypes ; cette confrontation constructive se réalise dans un environnement académique excluant tout risque pour les patients. Les étudiants bénéficient de cet espace stimulant et peuvent se lancer dans des modules à option leur permettant de contribuer à l'innovation et de renforcer dans leurs compétences d'expert en soins.

Un réseau national et international

La Source est au cœur d'un réseau de recherche et de promotion des sciences infirmières. Elle est active, notamment, en tant que :

- Cofondatrice du **SIDIIEF** (Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone), réseau actif dans les échanges et la promotion des savoirs cliniques ;
- Cofondatrice de l'**Institut universitaire de formation et recherche en soins (IUFRS)** à Lausanne (2008) ;
- Membres des réseaux **d'échanges d'étudiant-e-s** et de **stages internationaux** ;
- Active dans des collaborations et des échanges avec des **universités étrangères** telles que Laval, Montréal, Sherbrook, Rimousky (Canada), San Diego, Boston (USA), Coimbatore (Inde), Singapour, Beyrouth (Liban), Tokyo (Japon), Corée du sud et en Chine également ainsi qu'avec plusieurs Hautes écoles européennes.

L'organisation de séminaires, de congrès et de rencontres internationales, l'ouverture sur le monde et les échanges permanents bénéficient à l'ensemble des professeur-e-s et des étudiant-e-s qui sont invité-e-s à y participer activement durant leurs études.

L'école jouit également d'un large réseau de stages dans tous les champs professionnels et d'une collaboration étroite avec la Clinique de La Source. La collaboration intense avec les milieux de soins souligne notre volonté d'inscrire notre action en partenariat avec les soignant-e-s et les institutions concernées.

Soutien pédagogique individuel à l'apprentissage (SPIA)

Intention

Offrir à l'étudiant qui le demande ou qui le souhaite un soutien pédagogique individuel. Il est offert en priorité aux étudiants de Bachelor et éventuellement à ceux qui sont en APS, selon les ressources disponibles.

Contenu

Le soutien pédagogique individuel à l'apprentissage peut aider l'étudiant à:

- Identifier son profil d'apprentissage, et son impact sur les méthodes d'apprentissage
- Développer ses processus d'apprentissage
- Décoder les niveaux d'apprentissage
- Gérer l'information et assimiler celle-ci
- Problématiser une situation
- Développer son esprit critique
- Apprendre à travailler en groupe
- Mobiliser des connaissances théoriques en stage.

Organisation

Un groupe de sept maîtres d'enseignement, sous la responsabilité de D. Ducommun, Doyen des affaires estudiantines, est habilité à offrir ce soutien pédagogique.

L'étudiant qui souhaite en bénéficier s'adresse à DD, qui lui attribue un conseiller en fonction des disponibilités, compétences ou intérêt des uns et des autres.

Lors des premières rencontres, un diagnostic pédagogique est posé.

A partir de ce dernier, un contrat est établi entre le conseiller et l'étudiant. Ce contrat précise le mode de fonctionnement, les objectifs et les moyens pour atteindre ces derniers.

Ce contrat est revu et évalué régulièrement.

Principes généraux

Le SPIA porte sur la relation au savoir de l'étudiant. Il n'offre pas des cours de révision ou de préparation aux examens.

Confidentialité : la confidentialité est garantie dans le cadre du groupe des conseillers aux études. Par contre, il ne peut pas l'être d'office entre le conseiller et l'étudiant.

semaines	Semestre d'automne													Semestre de printemps																																						
	2019													2020																																						
	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
	SEPTEMBRE			OCTOBRE				NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER				FEVRIER				MARS			AVRIL			MAI		JUN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE													
	16.09.19	23.09.19	30.09.19	07.10.19	14.10.19	21.10.19	28.10.19	04.11.19	11.11.19	18.11.19	25.11.19	02.12.19	09.12.19	16.12.19	23.12.19	30.12.19	06.01.20	13.01.20	20.01.20	27.01.20	03.02.20	10.02.20	17.02.20	24.02.20	02.03.20	09.03.20	16.03.20	23.03.20	30.03.20	06.04.20	13.04.20	20.04.20	27.04.20	04.05.20	11.05.20	18.05.20	25.05.20	01.06.20	08.06.20	15.06.20	22.06.20	29.06.20	06.07.20	13.07.20	20.07.20	27.07.20	03.08.20	10.08.20	17.08.20	24.08.20	31.08.20	07.09.20

BACHELOR

BACH_aut.17_3ème	PFP 5													C	C	C	C	C	C	V	V	PFP 3				C	C	C	C	C	C	C	C	V	PFP 6						V	C	C	C	C	C	C	C	C	E	V	V	V	V	I	I	E	I	I	BACH_aut.17_3ème
BACH_aut.18_2ème	C	C	C	C	C	V	C	C	C	C	C	(E)	E	V	V	PFP 3				C	C	C	C	C	C	C	C	V	C	C	C	I	(E)	E	PFP 4						V	V	V	V	V	I	I	E	I	I	BACH_aut.18_2ème									
BACH_aut.19_1ère	C	C	C	C	C	V	C	C	PFP 1				V	V	C	C	C	C	I	(E)	C	C	C	C	C	C	C	C	V	PFP 2						C	C	C	I	(E)	E	V	V	V	V	I	I	E	I	I	BACH_aut.19_1ère									

C Cours Bachelor
 PFP Période Formation Pratique
 I Temps inter semestre - Bachelor
 E Examens
 (E) Examens / session rattrapage
V Vacances
 S Soutenances TB

APS

Groupe A	Cours* / études dirigées													V	V	Stage dans le domaine de la santé				Stage dans le monde du travail						V	TMSpécialisée ou PP		Validations						Revalidation		Reméd stage						Groupe A
Groupe B	Cours* / études dirigées													V	V	Stage dans le domaine de la santé				Stage dans le monde du travail						V	TMSpécialisée ou PP		Validations						Revalidation		Reméd stage						Groupe B

* 15 semaines de cours sur l'ensemble de l'année dont 10 jours pour le TM ou PP

	16.09.19	23.09.19	30.09.19	07.10.19	14.10.19	21.10.19	28.10.19	04.11.19	11.11.19	18.11.19	25.11.19	02.12.19	09.12.19	16.12.19	23.12.19	30.12.19	06.01.20	13.01.20	20.01.20	27.01.20	03.02.20	10.02.20	17.02.20	24.02.20	02.03.20	09.03.20	16.03.20	23.03.20	30.03.20	06.04.20	13.04.20	20.04.20	27.04.20	04.05.20	11.05.20	18.05.20	25.05.20	01.06.20	08.06.20	15.06.20	22.06.20	29.06.20	06.07.20	13.07.20	20.07.20	27.07.20	03.08.20	10.08.20	17.08.20	24.08.20	31.08.20	07.09.20
	SEPTEMBRE			OCTOBRE				NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER				FEVRIER				MARS			AVRIL			MAI		JUN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE													
semaines	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
	2019 Semestre d'automne													2020 Semestre de printemps																																						

Présentation du programme Année Propédeutique Santé

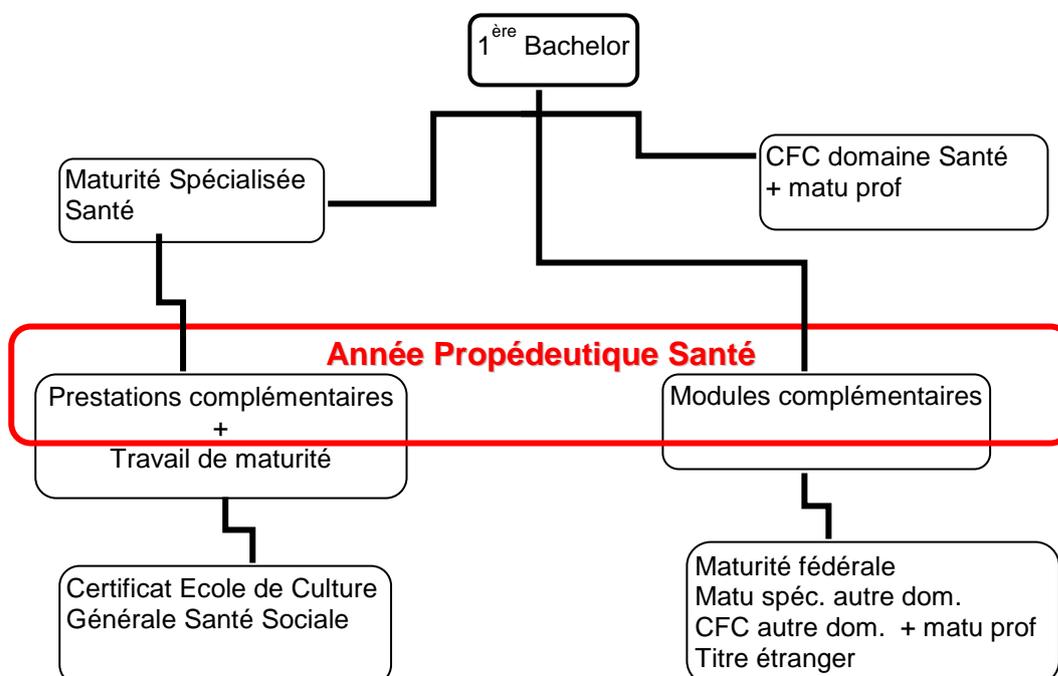
Ce document présente les grandes lignes du programme de l'Année Propédeutique Santé en commençant par préciser ses finalités. La seconde partie explique les options pédagogiques qui ont orienté la mise en œuvre du programme. La conception du programme, son organisation ainsi que les formes d'enseignement sont présentées en troisième partie. Les unités de formation constituant ce programme sont explicitées dans les 4 parties suivantes. La dernière partie est consacrée aux conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé.

1. Définitions

L'Année Propédeutique Santé (ci-après APS) regroupe à la fois les modules complémentaires (pour les détenteurs d'une maturité académique ou professionnelle) et les prestations complémentaires (pour les détenteurs d'un certificat de culture générale). Elle permet de répondre aux exigences d'admission en Bachelor dans les filières de la santé.

Les modules complémentaires sont constitués des modules de cours, des stages et du projet personnel.

Les prestations complémentaires sont constituées des modules de cours et des stages auxquels s'ajoute le travail de maturité (sous la responsabilité des gymnases).



Conditions admission APS et Bachelor

2. Finalités

L'APS vise à l'acquisition des connaissances de base dans le domaine de la Santé ainsi qu'une expérience du monde du travail en général et d'une autre expérience dans le domaine socio-sanitaire, auprès de personnes ayant des besoins de santé. L'APS se compose donc :

- des connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- de mise en situations de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- d'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- du développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Par ailleurs, l'APS permet aux étudiant-e-s de confirmer leur choix professionnel.

3. Options pédagogiques

Le programme de l'APS s'inscrit dans le paradigme du **socioconstructiviste et de l'interaction** (Jonnaert, 2002, p.71), comportant :

- Une dimension constructiviste : l'étudiant-e construit ses connaissances et développe une activité réflexive sur ses propres connaissances ; l'étudiant-e construit son savoir à partir de ce qu'il sait déjà, dans une dialectique qui s'établit entre ses représentations, les anciennes et les nouvelles connaissances.
- Une dimension liée aux interactions sociales : l'étudiant-e apprend avec ses pairs, avec les enseignants, avec les soignants et avec la clientèle.
- Une dimension liée aux interactions avec le milieu : l'étudiant-e construit des connaissances dans des situations professionnelles.

L'apprentissage est ainsi considéré comme un processus dynamique de construction, d'adaptation, de questionnement ou de remise en cause et de développement de connaissances.

Dans une perspective de découverte du monde de la santé, l'acquisition des **habiletés et attitudes professionnelles** se fait au travers des séminaires et laboratoires de pratiques mais peut aussi être développées dans des cours en plénière. Comme expliqué par Pastre (2006) apprendre une activité professionnelle nécessite des connaissances cognitives et opérationnelles. Pour cela, un environnement minimal spécifique au domaine de la santé favorise à l'apprentissage des activités professionnelles. Ainsi, les cours de pratique sont dispensés à l'hôpital simulé (site de Beaulieu) dont l'aménagement facilite la proximité au contexte de travail.

Les formateurs, à l'école et dans les lieux de pratique, accompagnent l'étudiant-e dans son processus de préprofessionnalisation en garantissant un dispositif de formation adapté à ses besoins d'apprentissage. Ils privilégient des stratégies pédagogiques actives incitant l'étudiant-e à développer son projet professionnel et ses aptitudes aux études Bachelor.

L'étudiant-e est considéré comme partie prenante de sa formation. Par son investissement et sa participation aux diverses activités pédagogiques proposées, il-elle développe des compétences d'autonomie d'apprentissage nécessaires à la formation en Bachelor.

4. Conception du programme

Logique du programme

La logique de ce programme s'appuie sur :

- quatre **activités¹ de formation** correspondant aux pré-requis nécessaires à l'entrée en formation professionnelle dans le domaine de la santé :
 - Activités de stagiaire pré-HES
 - Activités de communication
 - Activités de collaboration
 - Activités d'apprenant
- une alternance entre des modules théoriques et des expériences de stages
- une organisation modulaire
- les conditions d'admission en Bachelor Santé

Organisation de la formation

Le programme APS se compose des 4 unités de formation suivantes :

- stage dans le monde du travail au sens large ;
- stage dans une institution socio-sanitaire ;
- projet personnel pour les étudiant-e-s suivant les modules complémentaires ou travail de maturité pour les élèves inscrits en maturité spécialisée ;
- 6 modules de cours, à savoir :
 - Observation clinique
 - Activités de la vie quotidienne
 - Relation et communication avec l'utilisateur
 - Hygiène et sécurité
 - Travail en équipe
 - Préparation au Bachelor

Un module est une unité de sens ; sa durée varie selon les modules. La plupart des modules de cours se déroulent sur l'ensemble de l'année académique. Les finalités, contenus et modes de validation sont décrits au point 3 de ce présent document.

Les modules de cours ont une durée totale de 14 semaines.

L'alternance cours/stage se déroule de la semaine 38 à la semaine 24. Durant cette période, l'étudiant-e bénéficie de 4 semaines de vacances : une à l'automne, deux à Noël et une au printemps.

Le stage dans le monde du travail au sens large est prévu de la semaine 38 et 39 et de la semaine 22 à la semaine 25 incluse.

Le stage en institution socio-sanitaire a lieu soit de la semaine 2 à 9 incluse, soit de la semaine 10 à 17 incluse.

Un temps équivalent à 4 semaines est dévolu à la réalisation du projet personnel ou du travail de maturité spécialisée santé.

Une période de validation est organisée dans le courant de la semaine 51 et une seconde sur les semaines 20 et 21. Les remédiations sont organisées avant les vacances d'été, en semaine 27.

¹ définis par le Plan d'études cadre Modules Complémentaires Santé HES-SO (2011)

5. Unité cours

L'unité cours est composée des modules de cours suivants :

Observation clinique – APS 1

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de :

- exercer méthodiquement l'observation clinique dirigée en utilisant des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines
- comprendre le sens de ses observations pour orienter ses interventions

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habilités
Acquérir des méthodes permettant de s'initier à l'observation clinique dirigée Utiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines Observer des situations cliniques et reconnaître des changements Transmettre ses observations	Anatomie et physiologie humaines et homéostasie Développement psychomoteur et psychoaffectif de l'être humain Observation clinique : biologique et psychologique, entre le normal et le pathologique, de l'état général et de l'état respiratoire. Prise et observation des paramètres vitaux (HTA, bradycardie, tachycardie) Hygiène du sommeil Représentations en lien avec la santé mentale
Validation L'étudiant-e démontre la mobilisation des connaissances issues des sciences biomédicales et humaines nécessaires à une observation clinique dirigée. La forme de cette validation est un examen écrit individuel sur table. Trois tests sont organisés sur l'année. Un premier test a lieu début novembre, un second en décembre et le dernier dans les semaines de validation prévues au terme du second semestre. Une moyenne des résultats des épreuves est effectuée. Le module est validé si l'étudiant a obtenu au moins la qualification E à cette moyenne.	

Activités de la vie quotidienne (AVQ) – APS 2

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e d'accompagner les usagers dans les AVQ en prenant en compte leurs besoins d'autonomie et de confort dans le cadre des tâches qui lui seront confiées

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habilités
<p>Accompagner des usagers dans les activités de la vie quotidienne</p> <p>Utiliser les concepts d'accompagnement, d'autonomie, de dépendance et de besoin pour guider ses interventions auprès des usagers</p> <p>Utiliser les concepts de santé, de maladie et de handicap pour comprendre et orienter ses interventions</p>	<p>Concepts : autonomie- dépendance- besoins- accompagnement-santé-maladie-handicap, pudeur-intimité, promotion, prévention de la santé</p> <p>Initiation à la démarche problème</p> <p>Moyens auxiliaires</p> <p>Alimentation, nutrition</p> <p>Hygiène corporelle : toilette, soins d'hygiène de base, habillage...</p> <p>Elimination : protections et divers moyens de suppléance</p> <p>Activité d'animation et rôle occupationnel</p>
<p>Validation</p> <p>L'étudiant-e démontre sa compréhension d'une problématique d'un usager rencontrée en stage à l'aide des concepts théoriques</p> <p>La validation est individuelle et sous forme d'une présentation orale</p>	

Prévention et sécurité – APS 3

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e d'adopter et respecter les règles applicables dans l'institution afin de garantir la sécurité des personnes (personnel de santé et usagers)

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habilités
Anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes Appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention	Règles d'hygiène hospitalière Prévention des transmissions de germes Imagerie médicale et radioprotection Environnement et santé au travail Manutention : marche, transfert, mobilisation Ergonomie Premiers secours Procédures en cas d'urgence Secret professionnel Droits du patient Sécurité et de prévention lors de l'administration de médicaments Calcul professionnel
Validation L'étudiant-e démontre ses connaissances des règles et principes qui garantissent les droits et la sécurité des personnes. La validation se fait sous forme d'examen écrit individuel sur table en décembre.	

Relation et communication avec les usagers – APS 4

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de développer une communication adaptée, respectueuse des principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'utilisateur et les proches

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habilités
S'exercer à établir une relation avec les usagers et leurs proches dans un cadre professionnel en repérant les spécificités liées au domaine de la santé S'initier aux techniques de communication	Introduction à la relation professionnelle : techniques de communication, comportement et attitude (empathie, écoute active, non jugement), éthique Facteurs influençant la communication : culture, âge, déficiences, les émotions, les valeurs, etc. Le toucher dans la relation professionnelle Transmission de consignes de manière adaptée à l'utilisateur
Validation La validation du module est sous forme d'évaluation continue au travers de laquelle l'étudiant-e démontre l'acquisition de ses habiletés communicationnelles.	

Collaboration/travail en équipe – APS 5

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de s'initier au travail interprofessionnel dans un contexte socio-sanitaire

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habilités
Identifier les missions et les acteurs des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils fournissent Comprendre l'organisation du système socio-sanitaire Respecter les principes de l'organisation du travail Expérimenter le travail en équipe Identifier sa place de stagiaire pré-HES et se projeter en tant que futur professionnel de la santé HES Documenter et rendre compte de ses activités selon les normes en vigueur dans l'institution	Histoire des professions de la santé Institutions sociosanitaires : missions institutionnelles et du système d'assurances sociales Travail d'équipe, collaboration, coopération, délégation Equipe pluridisciplinaire : rôle, fonction et responsabilité Interprofessionnalité Modalités de transmission dans une institution de soin (dossier patient, dossier informatisé, colloques)
Validation Le module APS 5 est validé à partir d'un dossier individuel portant sur la description du milieu de stage. L'étudiant-e y démontre sa compréhension de la mission « santé », du fonctionnement de cette institution socio-sanitaire et du travail en équipe pluridisciplinaire.	

Préparation au Bachelor – APS 6

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de développer des stratégies d'apprentissage permettant de se préparer à une formation tertiaire professionnalisante.

Objectifs généraux d'apprentissage	Types de connaissances/habilités
Se familiariser avec des outils d'apprentissage variés afin de développer ses propres stratégies nécessaires à un apprentissage autonome S'initier à l'auto-évaluation au travers de l'analyse de ses expériences Identifier les différents facteurs (cognitifs, affectifs, organisationnels) qui déterminent le processus d'apprentissage	Outils méthodologiques d'apprentissage : recueil et traitement de l'information, fiches de lecture, recherche documentaire, utilisation d'internet, démarche de résolution de problème, objectifs d'apprentissage Introduction aux différents styles et stratégies d'apprentissage et les facteurs influençant les apprentissages Vocabulaire professionnel Analyse des expériences réalisées en stage
Validation La validation est acquise par la réalisation de 9 activités (ateliers, exercices, auto évaluation) dont le détail figure dans le syllabus.	

Formes d'enseignement et d'évaluation

L'unité cours de l'APS est dispensée sous diverses formes d'enseignement dans l'intention de développer des connaissances et habiletés pré-HES du domaine de la santé telles que :

- Séminaires, laboratoires et ateliers qui se réalisent en groupe restreint (de 8 à 25 étudiant-e-s).
- Conférences, cours qui se déroulent en volée entière ou en demi-volée.

La présence aux diverses activités pédagogiques est obligatoire ; l'absence, justifiée ou non, entraîne des conséquences (cf règlement d'études²).

L'évaluation des modules de cours prend des formes différentes.

Dans le cadre des ateliers et séminaires, l'évaluation formative est privilégiée parce qu'elle « est un allié puissant vers l'autonomie, car elle stimule la prise de conscience et l'analyse de ses actions, c'est-à-dire la métacognition » (Raynal et Rieunier, 1997, p. 134). Ainsi, elle permet à chaque étudiant de se situer face aux exigences de la formation et de trouver les moyens d'améliorer ses prestations.

Les étudiant-e-s sont également entraînés à l'auto-évaluation, compétence essentielle à l'exercice professionnel.

Au terme de chaque module, l'évaluation sommative mesure l'acquisition des connaissances ainsi que les habiletés et attitudes visées.

Chaque module est validé par une évaluation sommative. Les exigences en matière de validation se réfèrent au niveau d'acquisition des connaissances et habiletés pré-professionnelles attendu en fin d'APS tel que présenté dans les descriptifs de module.

Les objectifs généraux du module, les intentions et la forme de la validation sont précisés sur la fiche descriptive de module. Les consignes de validation sont présentées aux étudiant-e-s le premier jour de cours du module.

La forme des validations est diversifiée : travaux écrits de réflexion, tests de connaissances, examen oral, élaboration d'un dossier d'apprentissage, etc.

Toutes les validations sont individuelles.

L'évaluation est assortie d'une échelle alphabétique (A à F).

Les modules de cours sont validés si l'étudiant-e obtient au moins E. En cas de F, une remédiation est organisée avant les vacances d'été.

² Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2011

6. Unité Projet personnel – APS 8

Par le projet personnel, l'étudiant-e présente et argumente son projet personnel de formation dans le domaine de la Santé.

Objectifs généraux d'apprentissage³

La réalisation du projet personnel a pour objectifs de permettre à l'étudiant-e de :

- S'informer afin d'affiner son choix professionnel
- Faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future
- Se positionner dans son choix
- Evaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation
- Exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information
- Exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche

Forme d'enseignement

Le projet personnel est mené essentiellement de manière autonome. Des séminaires sont organisés afin d'assurer un suivi collectif des étudiant-e-s.

Les consignes et modalités d'évaluation sont présentées en début d'année académique.

Contenu du projet

A partir d'une analyse de ses expériences (personnelles, de formation, ...), l'étudiant-e explicite son choix de formation en l'argumentant par les connaissances acquises au cours de l'APS. Au travers de son argumentation, il démontre sa vision du monde de la santé et de sa profession future (ou des professions qu'il vise).

Evaluation

Le projet personnel est validé par un document écrit et une présentation orale.

Le projet personnel contribue à l'évaluation des aptitudes personnelles requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la santé. Il évalue les capacités cognitives suivantes :

- Capacité à exposer et argumenter ses motivations, son intérêt pour les questions de santé, son projet personnel et son choix professionnel
- Capacité à structurer son discours
- Capacité à utiliser les connaissances acquises, notamment dans les enseignements, et ses expériences pour étayer ses propos

L'unité projet personnel est validée si l'étudiant-e a obtenu au moins la qualification E à l'addition des 2 formes de présentation.

En cas d'insuffisance, la remédiation est sous forme orale. Elle a lieu avant les vacances d'été.

³ En référence au programme cadre édité par la HES-SO (2011)

7. Unité stage dans le monde du travail au sens large

Une des intentions de l'APS est de permettre aux candidats d'entrer en formation Bachelor entre autre par l'acquisition d'une expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large.

Les objectifs visés par ce stage sont de permettre à l'étudiant-e de :

- s'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage
- découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- évaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Organisation

Le choix du stage et les démarches de recherche sont de la responsabilité de l'étudiant-e. La durée de ce stage est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activités attestées. Il peut être effectué auprès de 2 employeurs différents.

Les semaines 38 à 40 et 22 à 24 sont réservées à la réalisation de ce stage. Toutefois, le délai ultime du retour des attestations aux affaires estudiantines est le **30 juin 2020**.

Type de stage

Il ne s'agit pas d'un stage d'observation, l'étudiant-e doit accomplir une réelle activité professionnelle. Celle-ci doit être précisée sur l'attestation de travail.

Le stage se réalise dans n'importe quel domaine professionnel, il peut être rémunéré ou non.

Validation

La validation est réalisée sur la base d'une ou de deux attestations et/ou certificats de travail de l'employeur.

Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail (bref descriptif des activités) et le taux d'activité. La **durée** et le **taux d'activité** font foi pour la validation.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en APS à l'exception du stage de pratique extrascolaires prévu par l'article 84 du règlement des gymnases du canton de Vaud⁴.

⁴ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

8. Unité stage dans une institution socio sanitaire

Par la confrontation au contexte professionnel dans le domaine de la santé, le stage en institution socio-sanitaire contribue à la découverte des professions pluridisciplinaires. L'étudiant-e y développe des compétences de base. Dans ce contexte de stage, il-elle est nommé : stagiaire pré-HES

Objectifs d'apprentissage

Ce stage permet au stagiaire pré-HES⁵ :

- de découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- de réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- de découvrir différentes professions de soins du domaine de la santé et différents milieux de soins ;
- d'évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins.

Caractéristiques du stage

Le stage est organisé dans une institution hospitalière ou extrahospitalière (réadaptation, lieux de vie, soins à domicile, milieu scolaire, EMS, ...). Il permet à l'étudiant-e de se familiariser avec le domaine de la santé, de comprendre la mission institutionnelle. Le stagiaire pré-HES participe aux activités de la vie quotidienne des usagers. Il cherche à comprendre les interactions entre les différents professionnels et les usagers.

Les conditions de stage respectent le statut du stagiaire pré-HES (horaires, statut, etc.).

Le stage a une durée de 8 semaines. Il est réalisé soit de la semaine 2 à 9 incluse soit de la semaine 10 à 17 incluse.

Partenariat avec les lieux de stage

Les institutions de socio-sanitaires participent à la formation en élaborant des offres d'apprentissage spécifiques et en assurant grâce à des praticiens formateurs (PF), ou des référents de stage, un encadrement des stagiaires pré-HES durant la période du stage.

L'offre de formation pratique proposée par les institutions garantit au stagiaire pré-HES un encadrement de qualité. Chaque stage a une offre spécifique en fonction de sa mission et de ses activités.

La formation pratique du stagiaire pré-HES est sous la responsabilité d'un PF ou d'un référent de stage et de la formation pratique.

Une collaboration soutenue entre la formation pratique et le lieu du stage favorise l'intégration et l'apprentissage des stagiaires pré-HES.

Outils d'apprentissage

Un contrat de stage est établi entre le stagiaire pré-HES, le PF ou le référent de stage et la formation pratique. Ce contrat est un outil initiant la réflexion du stagiaire et permettant un dialogue avec le PF ou le référent de stage. Il est constitué, entre autre, des objectifs de stage généraux et individuels et des activités que le stagiaire peut réaliser. Pour se faire, il prend en compte les compétences préprofessionnelles constituant le cadre dans lequel le stagiaire pré-HES effectue ses apprentissages, développe ses aptitudes et capacités.

⁵ La terminologie « stagiaire pré-HES » est utilisée pour désigner l'étudiant durant la période de stage en institution socio-sanitaire. Ce stage n'étant pas de niveau Bachelor, son niveau est précisé par le terme « pré-HES ».

A mi-stage, au travers d'un bilan intermédiaire, le contrat de stage peut être adapté à la situation du stagiaire lui précisant ainsi les éléments acquis et ceux encore à développer. Au besoin, un ajustement des objectifs et activités à réaliser est effectué.

Durant le stage, le stagiaire consigne ses apprentissages et expériences dans un journal de bord.

Evaluation

Le stage est évalué par le PF ou le référant de stage selon l'échelle binaire acquis / non acquis. L'évaluation se fait à partir du document "Evaluation du stage" remis au stagiaire pré-HES par l'école avant son départ en stage, tout comme le contrat pédagogique.

Si l'unité module stage dans une institution socio-sanitaire est non acquis, il est remédié durant les semaines de vacances d'été.

9. Fréquentation des cours

En référence à l'article 8 de la Directive sur la formation en année propédeutique santé du 17 août 2015⁶, qui stipule que la fréquentation des modules de cours et des stages est obligatoire, le contrôle des présences est mis en place de la manière suivante :

- Contrôle aléatoire des présences lors des cours en auditoire
- Contrôle systématique des présences pour les cours en séminaires, laboratoires et ateliers

En cas d'absences répétées, l'étudiant est convoqué par le responsable des affaires étudiantes. Des sanctions disciplinaires peuvent être prises (article 32 de la directive de formation du 17 août 2015).

10. Conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé

L'APS est réussie si l'étudiant a validé l'unité cours, l'unité stage dans le monde du travail ainsi que l'unité stage dans le monde socio sanitaire et, pour les étudiants inscrits en modules complémentaires, le projet personnel.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise à l'étudiant. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

L'attestation de réussite des prestations complémentaires est remise à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire pour l'obtention du titre de Maturité Spécialisée Santé, le cas échéant.

En cas d'échec après remédiation (cours, stage dans le monde du travail au sens large, stage dans une institution socio-sanitaire et/ou projet personnel), l'étudiant-e peut répéter une seule fois l'APS⁷.

⁶ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

⁷ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

Evaluation des aptitudes personnelles

En référence aux Directives d'admission Bachelor⁸ dans le domaine de la Santé et à la disposition d'application y relative, les modalités d'évaluation des aptitudes personnelles sont prises en compte dans le programme de l'APS. Ainsi tout étudiant-e qui réussit l'APS peut être considéré comme apte à poursuivre une formation Bachelor du domaine santé puisqu'il a réussi d'une part le stage et, d'autre part, le projet personnel ou le travail de Maturité Spécialisée Santé.

11. Références bibliographiques

Damidot, P. (30 mars 2011). *Rapport du Groupe de travail vaudois, année propédeutique*. Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), Lausanne, Suisse.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). (2015). Directive sur la formation en année propédeutique santé.

Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP) (septembre 2011). *Règlement aux études*. Lausanne, Suisse.

Jonnaert, P. (2002). *Compétences et socioconstructisme : un cadre théorique*. Bruxelles, Belgique : Ed. De Boeck Université.

Pastre, P. (2006). Apprendre à faire. In E. Bourgeois & G Chapelle (Dir.), *Apprendre à faire* (pp109 – 121). Paris, France : PUF.

Plan d'études cadres Modules Complémentaires Santé (25 février 2011). HES-SO – domaine santé. Suisse.

⁸ Règlement d'admission en Bachelor HES-SO – 18 septembre 2008

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Observation clinique** **2019-2020**

Code APS – 1 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

<input type="checkbox"/>	Module sur 1 semestre	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre de printemps
<input checked="" type="checkbox"/>	Module sur 2 semestres	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre d'automne
<input type="checkbox"/>	Autres :		

Nombre de ½ jours d'enseignement 35

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

La finalité du module est de permettre à l'étudiant :

- d'exercer méthodiquement l'observation clinique dirigée en utilisant des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines,
- de comprendre le sens de ses observations pour orienter ses interventions.

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- Utiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines,
- Acquérir des méthodes permettant de s'initier à l'observation clinique dirigée,
- Observer des situations cliniques et reconnaître des changements,
- Transmettre ses observations.

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Les thématiques présentées ci-dessous sont enseignées sous forme de cours ex-cathedra. Les habiletés d'observations cliniques sont travaillées sous forme de laboratoire clinique en petits groupes.

Anatomie physiologie :

- Introduction au fonctionnement du corps humain de l'embryon à la vieillesse, à la régulation (endocrinologie) à la reproduction et à l'immunologie,
- Système cardio-vasculaire et respiratoire,
- Le sang, hématologie (globules rouges et coagulation) et système lymphatique
- Système locomoteur,
- Système digestif et nutrition,
- Système rénal et urinaire, normes et régulation,
- Système tégumentaire,
- Système nerveux : voies sensitives et motrices, central et périphérique, troubles sensoriels, et le sommeil.

Sciences humaines :

- Développement psychomoteur et psychoaffectif de l'être humain (enfant et adolescent, adulte et personne âgée),
- Représentations en lien avec la santé mentale,
- L'état dépressif : Observation des aspects bio-psycho-sociologiques et spirituels

Laboratoire clinique :

- Technique d'observation, observation clinique de l'état général
- Prise de paramètres cardiocirculatoires en lien avec des problèmes de santé courant (hypertension et hypotension, bradycardie et tachycardie),
- Evaluation de la respiration (dyspnée, tachypnée...).

5 Modalités d'évaluation et de validation

Tests écrits individuels sur table. Un premier test a lieu à la fin du mois d'octobre, un deuxième en décembre et un troisième dans les semaines de validation prévues en fin d'année.

Le module est validé si l'étudiant obtient au moins la qualification E à la somme des 3 épreuves.

6 Modalités de remédiation

Remédiation possible Pas de remédiation

Test écrit individuel sur table sur l'ensemble des connaissances du module. Le test est organisé durant la semaine prévue selon la planification.

7 Remarques

8 Bibliographie

- Bargy, F., Baudouin S. (2010). *Les clés de l'anatomie. De la découverte à la maîtrise*. Paris : Ellipses.
- Baudat, N. (2016). *Précis de nutrition*. Rueil-Malmaison : Lamarre.
- Bee, H., & Boyd, D. (2011). *Les âges de la vie, psychologie du développement humain* (4^{ème} éd.). Paris : Pearson.
- Chevallier, J., & Candet, D. (2008). *Terminologie médicale : langage médical et clés de son évolution*. Paris : Maloine.
- Dufour, M. (2018). *Apprendre et comprendre l'anatomie - L'appareil locomoteur*. Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson.
- Phaneuf, M. (2007, révision 2012). *La collecte des données base de toute intervention infirmière*. Repéré à <http://www.prendresoins.org/wp-content/uploads/2013/01/Fait-La-collecte-des-donnees-base-de-toute-intervention.pdf>
- Gordon, E., Heinzer, R., & Haba-Rubio, J. (2013). *J'ai envie de comprendre ... le sommeil*. Chêne-Bourg : Médecine et Hygiène.
- Heinzer, R., & Haba-Rubio, J. (2016). *Je rêve de dormir : laissez-vous guider dans l'univers du sommeil*. Lausanne : Favre.
- Marieb, E. M., & Hoehn, K. (2019). *Anatomie et physiologie humaines* (11^{ème} éd.). Montréal : ERPI.
- Maupré, A. (2008). *Petit traité de morphologie*. Paris : Futuropolis.
- Nguyen, S. H., & Bourouina, R. (2010). *Manuel d'anatomie et de physiologie* (5^{ème} éd.). Rueil-Malmaison : Lamarre.
- Tortora, G., & Derrickson, B. (2007). *Principes d'anatomie et de physiologie* (4^{ème} éd.). Bruxelles : De Boeck.

9 Enseignants

Equipe enseignante Haute Ecole de la Santé La Source (infirmières et infirmiers spécialisés, diététicienne)
Mme Valérie Fontaine, infirmière indépendante
Mr Philippe Fontaine, ostéopathe
Mme Jacqueline Ganière, infirmière - psychologue
M. Michel Jaques, ergothérapeute
Mme Hélène Monney, infirmière anesthésiste
Mme Jeanne-Marie Rohr, physiothérapeute indépendante
Mme Andréa Utiger, physiothérapeute indépendante
Dr J. Haba Rubio et Dresse F. Siclari, médecins au Centre Investigation et de Recherche sur le Sommeil, CHUV

Responsable de module : Chrystelle Lerouge

Descriptif validé le 28 août 2019

Par la vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé : Anne Mairesse

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Préparer son Bachelor** **2019-2020**

Code APS – 2 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

 Module sur 1 semestre

 Module sur 2 semestres

 Autres:.....

Semestre de printemps

 Semestre d'automne

Nombre de ½ jours d'enseignement 35

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

La finalité du module est de permettre à l'étudiant d'accompagner les usagers dans les activités de la vie quotidienne en prenant en compte leurs besoins d'autonomie et de confort dans le cadre des tâches qui lui seront confiées

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- Utiliser les concepts d'accompagnement, d'autonomie, de dépendance et de besoins pour guider ses interventions auprès des usagers
- Utiliser les concepts de santé, de maladie et de handicap pour comprendre et orienter ses interventions
- Accompagner des usagers dans les activités de la vie quotidienne

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Les thématiques citées ci-dessous sont enseignées sous forme de cours ex cathédra pour aborder les connaissances théoriques et de cours pratiques visant le développement des habiletés. Un laboratoire de simulation intégratif est organisé à la fin du module.

Les thèmes travaillés dans le module sont :

- Concepts : autonomie-dépendance-besoin-accompagnement-santé-maladie-handicap, pudeur-intimité, attachement et accompagnement au décès
- Critères de qualité de soins
- Moyens auxiliaires pour l'alimentation, le déplacement, l'habillement
- Alimentation nutrition
- Hygiène corporelle : toilette, soins d'hygiène de base, habillage
- Activité d'animation et rôle occupationnel
- Rites funéraires

5 **Modalités d'évaluation et de validation**

La validation est individuelle et sous forme d'une présentation orale.

L'étudiant démontre sa compréhension d'une problématique d'un usager rencontrée en stage à l'aide des concepts théoriques principalement travaillés dans le module APS2.

Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E à l'épreuve.

6 **Modalités de remédiation**

Les modalités de remédiation sont identiques à celle de la validation

7 Remarques

Une absence non justifiée ou un retard à la validation entraîne un F.

8 Bibliographie

- Ball, J., & Binder, R. (2003). *Soins infirmiers en pédiatrie*. Saint-Laurent : Renouveau pédagogique Inc.
- Baudat, N., (2016). *Précis de nutrition* (2^{ème} éd.). Rueil-Malmaison : Lamarre.
- Bury, J. (1988). *Éducation pour la santé, concepts, enjeux, planification*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Dotte, P. (2009). *Méthode de manutention des malades*. (8^e éd.). Paris : Maloine.
- Lindström, B., & Eriksson, M. (2012). *La salutogenèse. Petit guide pour promouvoir la santé*. Laval : PUC
- OMS (1996). *Chartre d'Ottawa en promotion de la santé*. Genève : OMS. Repéré à www.svmed.ch/wp-content/uploads/2011/03/Charte_d_Ottawa.pdf
- Rioufol, M.-O., Poirier-Levéel, C. (2016). *Fiches de soins pour l'aide-soignant*. (6^{ème} éd.). Yssy-les-Moulineaux : Elsevier Masson SAS.

9 Enseignants

Mme Nicole Baudat, diététicienne
Equipe enseignante de la Haute Ecole de la Santé La Source
Equipe enseignante de la Haute Ecole de travail social et de la Santé – Vaud (EESP)
Divers experts indépendants des filières physiothérapie et ergothérapie
M. E. Pittet, responsable des pompes funèbres générales
Mmes Mauvernay et Steffen - Association autisme suisse romande
M. Franco, Amplifon

Responsable de module : Nicole Baudat

Descriptif validé le 27 août 2019

Par la vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé : Anne Mairesse

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Prévention et sécurité** **2019-2020**

Code APS – 3 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

 Module sur 1 semestre

 Module sur 2 semestres

 Autres:.....

 Semestre de printemps

 Semestre d'automne

Nombre de ½ jours d'enseignement 16.5

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

La finalité du module est de permettre à l'étudiant d'adopter et respecter les règles applicables dans l'institution afin de garantir la sécurité des personnes (personnel de santé et usagers)

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- Anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes
- Appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Les connaissances et habiletés sont enseignées sous forme de cours ex-cathedra. Des séminaires et laboratoires permettent d'exercer les habiletés et attitudes.

Connaissances

- Bases d'hygiène hospitalière, prévention et contrôle de l'infection
- Bases de radioprotection
- Procédures d'urgence
- Gestes de premiers secours
- Bases juridiques (droits du patient, secret professionnel)
- Bases de pharmacologie
- Sécurité lors de l'administration des médicaments
- Calcul professionnel
- Bases d'ergonomie et de manutention

Habiletés et attitudes visées

- Maîtrise son hygiène personnelle
- Respecte les règles d'hygiène hospitalière
- Reconnaît les risques de transmission des germes et les prévient
- Respecte les règles de radioprotection
- Reconnaît les situations d'urgence
- Applique les procédures adéquates en cas d'urgence (Réanimation, sécurité de l'environnement, alarme, feu, ...)
- Respecte le secret professionnel et la protection des données
- Applique les principes liés aux droits du patient
- Applique les règles et principes de sécurité et de prévention dans l'emploi des médicaments
- Est conscient des enjeux de sécurité liés à la réalisation de calculs professionnels
- Effectue des calculs professionnels simples pour assurer une pratique professionnelle sécuritaire
- Aménage l'environnement professionnel pour favoriser la santé au travail et la santé de l'utilisateur

- Utilise les dispositifs permettant d'assurer la sécurité de l'utilisateur (barrière, sonnette, ...)
 - Applique les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Utilise des techniques de manutention et les aides techniques pour la mobilisation des patients
- La sécurité dans les soins et les institutions
- Connait les procédures générales à appliquer en cas de lésions et de situations d'urgences institutionnelles
 - Utilise l'erreur comme source d'amélioration de la sécurité et de la gestion des risques au niveau individuel et collectif

5 Modalités d'évaluation et de validation

L'étudiant démontre ses connaissances des règles et principes qui garantissent les droits et la sécurité des personnes. La validation est constituée d'un test écrit individuel sur table. Elle a lieu en décembre, à la semaine 51. Le module est validé si l'étudiant obtient au moins la qualification E.

6 Modalités de remédiation



Remédiation possible



Pas de remédiation

Les modalités de remédiation sont identiques à celles de la validation.
La remédiation a lieu à la semaine 27.

7 Remarques

8 Bibliographie

- Cordioli, Y.-S., & Foehrenbach, H. (2008). *Radioprotection en milieu médical - Principes et mise en pratique*. Issy-les-Moulineaux : Masson.
- Dillenseger, J.-P., & Moerschel, E. (2009). *Guide des technologies de l'imagerie médicale et de la radiothérapie - Quand la théorie éclaire la pratique*. Issy-les-Moulineaux : Masson.
- Guide pour le traitement de données personnelles dans le domaine médical*. (2006). Berne. Repéré à <https://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00628/00629/00635/index.html?lang=fr>
- Kozier, B., Erb, G., Bermann, A., & Snyder, S. (2012). *Soins infirmiers, théorie et pratique*. Saint Laurent : ERPI.
- Leclét, H., & Madoux, M., (2007). *Radioprotection en radiologie médicale – 101 questions pour comprendre et agir*. La Plaine Saint-Denis : AFNOR.
- Planquette, B., & Voegeli-Planquette, M. (2014). *Soins d'urgence*. Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson SAS.
- Sanimédia, (2014). *L'essentiel sur les droits des patients*. Repéré à <http://www.vd.ch/themes/sante/systeme-de-sante/droits-mediation-et-plaintes/lessentiel-sur-les-droits-des-patients/>
- Swiss Resuscitation Council. (2015). *Algorithme BLS-AED-SRC 2015 d'après le CoSTR de l'ILCOR*. Repéré à <http://www.resuscitation.ch/fr/guidelines-2015/>

9 Enseignant

M. A. Schene : technicien en radiologie, Clinique de La Source
Mme. Bonnard, Infirmière, enseignante de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)
Mr Zufferey, cadre de santé, CHUV.
Equipe enseignante de la Haute Ecole de Travail Social et de la Santé – Vaud (EESP)
Equipe enseignante de la Haute Ecole de la Santé La Source (La Source)

Responsable de module : Nathalie Priolet

Descriptif validé le 13 août 2019

Par la vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé : Anne Mairesse

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1	Intitulé du module	Relation et communication avec les usagers	2019-2020
---	---------------------------	---	------------------

Code	APS – 4	Type de formation	Année Propédeutique Santé
-------------	---------	--------------------------	---------------------------

Niveau	Module pré HES
---------------	----------------

2	Organisation
---	---------------------

Organisation temporelle	<input type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> Autres:.....	<input checked="" type="checkbox"/> Semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne
--------------------------------	---	---

Nombre de ½ jours d'enseignement	22
---	----

3	Finalités et objectifs généraux d'apprentissage
---	--

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de développer une communication adaptée, respectueuse des principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'utilisateur et les proches dans le domaine de la santé.

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- S'exercer à établir une relation avec les usagers et leurs proches dans un cadre professionnel en repérant les spécificités liées au domaine de la santé.
- S'initier aux techniques de communication.

4	Contenu
---	----------------

Connaissances

Définitions : relation de service, relation professionnelle, relation d'aide (comportement et attitudes empathiques, écoute active, non jugement, éthique)

Introduction aux concepts et techniques de communication
Spécificité de la communication selon l'interlocuteur (usager, enfant, famille, collègues, etc.)

Facteurs influençant la communication (intergénérationnel, interculturel, émotions)

Différentes approches psychologiques (psychanalytique, humaniste, comportementaliste et systémique)

Le toucher comme médiateur de soins

Modalités pédagogiques

Cours, séminaires, ateliers (simulation, analyse de l'activité)

Habilités et attitudes visées

- Repérer les similitudes et différences entre ses valeurs et celles de l'utilisateur

- Etablir des relations professionnelles avec les usagers et leurs proches (normes et attentes institutionnelles du comportement et des attitudes professionnelles)

- Etablir une communication bilatérale

- Reconnaître et prendre en compte les éléments pouvant influencer la communication (culture, âge, problématique de santé)

- Vérifier la compréhension du message auprès de l'utilisateur

- Recueillir, rechercher des informations auprès de l'utilisateur et vérifier sa propre compréhension

- Expérimenter différents types et modes de communication (communication verbale et non-verbale)

- Transmettre des consignes de manière adaptée à l'utilisateur

5 Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module est sous forme d'évaluation continue centrée sur les connaissances, les habiletés et le regard critique. Au terme de certains cours/séminaires, l'étudiant-e doit répondre aux consignes présentées par l'enseignant-e pour la validation. Au terme du module, l'étudiant-e porte un regard critique sur ses acquis dans ce module qu'il-elle présente sous forme de synthèse écrite (dossier réflexif). Les consignes de réalisation et les critères de validation sont présentés avant chaque épreuve. Pour le dossier réflexif, un document décrit les modalités et les critères de validation.

Chaque épreuve est évaluée sur une échelle de points. La note finale est attribuée en fonction du cumul des points obtenus

Le module est validé si l'étudiant a obtenu au moins la qualification E correspondant à 60% des points.

6 Modalités de remédiation Remédiation possible Pas de remédiation

En cas de remédiation, l'étudiant-e doit se présenter pour un exposé oral au cours duquel il-elle présente un regard critique et éclairé sur les connaissances acquises durant ce module, à partir des consignes données.

7 Bibliographie

Abric, J.C. (2014). *Psychologie de la communication* (3^{ème} éd.). Paris : Armand Colin.
Camilleri, C. (2010). *Psychologie sociale*. Paris : L'Harmattan.
Couzon, E. & Dorn, F. (2007). *Les émotions: Développer son intelligence émotionnelle*. Issy-les-moulineaux : ESF Editeur
Guittet, A. (2013). *L'entretien, technique et pratique* (8^{ème} éd.). Paris : Armand Colin.
Phaneuf, M. (2002). *Communication, entretien, relation d'aide et validation*. Montréal : Les Editions de la Chenelière.
Richard, C. & Lucier, M.T. (2016). *La communication professionnelle en santé* (2^{ème} éd.). Saint-Laurent : Erpi.
Tournebise, T. (2009). *L'écoute thérapeutique- Cœur et raison en psychothérapie*. Issy-les-Moulineaux : ESF.
Watzlawich, P., Helmick Beavin, J., Jackson, D. D. (1972). *Une logique de la communication*. Paris : Editions du Seuil

8 Equipe pédagogique

Enseignant-e-s : L. Frobert, A. Nguyen, J. Favrod, S. Rexhaj, A. Cavaleri Pendino, F. Scherrer, L. Corona Lobos, A. Farine, M.G. Bedin, C. Ghaber, C. Lerouge, M. Droz.

Mme D. Roduit, infirmière, assistante de recherche
Mme A. Blanco, psychologue associée
Mme M. Badica, patiente experte
M. S. Bevilaqua, anthropologue
Mme T. Bellier, psychologue
M. L. Fillietaz, docteur en linguistique, professeur ordinaire en sciences de l'éducation
Mme S. Garcia, éducatrice de l'enfance, assistante de recherche
M. O. Maridor, Intervenant Fédération Suisse des Aveugles et Malvoyants
Mme W. Pühr, traductrice et interprète
Mme C. Romang L'Hoste, physiothérapeute, ostéopathe
M. B. Schumacher, Philosophe
Mme C. Sutter, Pair Praticienne en santé mentale, assistante de recherche
Mme M. Withner, infirmière responsable d'unité de soins
Mme M. Zogmal, éducatrice petite enfance, docteure en sciences de l'éducation

Responsable de module : Laurent Frobert l.frobert@ecolelasource.ch

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Travailler en équipe / Collaborer** **2019-2020**

Code APS – 5 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

<input type="checkbox"/>	Module sur 1 semestre	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre de printemps
<input checked="" type="checkbox"/>	Module sur 2 semestres	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre d'automne
<input type="checkbox"/>	Autres:.....		

Nombre de ½ jours d'enseignement 9

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

La finalité du module est de permettre à l'étudiant de s'initier au travail interprofessionnel dans un contexte socio-sanitaire

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- Identifier les missions et les acteurs des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils fournissent
- Comprendre l'organisation du système socio-sanitaire
- Respecter les principes de l'organisation du travail
- Expérimenter le travail en équipe
- Identifier sa place de stagiaire pré-HES et se projeter en tant que futur étudiant de la santé HES
- Documenter et rendre compte de ses activités selon les normes en vigueur dans l'institution

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Les cours se donnent essentiellement sous la forme d'ateliers et séminaires ; quelques contenus théoriques sont enseignés de manière magistrale (volée complète).

Connaissances

- Découvrir les différentes professions de la santé de niveau HES et leurs spécificités : origines historiques, développement, perspectives
- Distinguer différents types d'institutions socio-sanitaires et leurs missions institutionnelles (soins aigus, courts et longs séjours, réadaptation, soins à domicile, urgences) et introduction au système suisse d'assurances sociales.
- Connaître les principes et fondements du travail en équipe : contexte, professions, rôles et fonctions des membres de l'équipe inter professionnelle, la collaboration, la coopération et la délégation

Habiletés et attitudes visées

- Se projeter en tant que futur professionnel de la santé HES
- Echanger avec différents professionnels afin de construire son projet de formation
- S'informer sur les rôles et fonctions des professionnels de l'équipe qui interviennent auprès de l'utilisateur
- Découvrir différentes organisations (urgences, service hospitalier, hébergement, service ambulatoire ...)
- S'impliquer dans des activités de travail en équipe :
 - Participer aux activités d'une équipe interprofessionnelle
 - Respecter le cadre de ses compétences
 - Assumer ses propres tâches et responsabilités
 - Proposer son aide quand toutes les activités prévues sont terminées

Identifier sa place et son rôle en tant que membre d'une équipe Santé : Introduction aux phénomènes de groupe, enjeux

Identifier sa place de stagiaire pré-HES au sein de l'équipe et de l'institution :

- prendre en charge les tâches qui lui sont confiées, les exécuter, les contrôler et rendre compte
- s'informer en cas d'incertitude
- reconnaître les signes de stress et de surcharge chez soi
- agir en conséquence et solliciter de l'aide en temps opportun
- être conscient de sa responsabilité à l'égard des usagers, de l'équipe et de tiers

Connaitre différentes modalités de transmission dans une institution de soin (dossier patient, dossier informatisé, colloques, ...)

Transmettre des informations par écrit et oralement

- Transmettre et documenter les informations
- Recueillir aux personnes compétentes
- Utiliser des moyens de documentation et de transmission

5 Modalités d'évaluation et de validation

La validation est un dossier écrit, individuel.

Ce dossier porte sur la description du milieu de stage, accompagnée d'une réflexion sur les observations faites pendant le stage, notamment sur la dimension travail en équipe et collaboration.

Le module est validé si l'étudiant obtient au moins la qualification E.

6 Modalités de remédiation



Remédiation possible



Pas de remédiation

Les modalités de remédiation sont identiques à celles de la validation.

7 Remarques

8 Bibliographie

Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Desaulniers, M., & Museux, A.-C. (2014).

Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux - Guide explicatif.

Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI).

Flury, J. (2001). Origine et développement des professions soignantes et autres professions de la santé. In G. Kocher & W. Oggier (Dir), *Système de santé suisse* (pp. 190-195). Bâle : Ed. Concordat des assureurs-maladie suisses.

Griesser, A.-C. (2010). *Petit précis d'organisation des soins, interdisciplinarité*. Rueil-Malmaison, France: Lamarre.

Legrand-Germanier, V., & Rossini, S. (2010). *Le système de santé - Politique, assurances, médecine, soins et prévention*. Lausanne, Suisse : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes (PPUR).

Mucchielli, R. (2016). *Le travail en équipe. Clés pour un meilleure efficacité collective (17^e ed.)*. Paris : ESF.

St-Arnaud, Y. (2009). *Les petits groupes. Participation et communication (3^e ed.)*. Québec : Gaëtan Morin, éditeur.

9 Enseignants

Brigitte Jaquat-Bitsch, sage-femme

Séverine Pilloud, historienne

Mélanie Lecocq, physiothérapeute

Et

Equipe enseignante de la Haute Ecole de la Santé La Source

Responsable de module : Yvan Dürrenberger

Descriptif validé le 13 août 2019

Par la vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé : Anne Mairesse

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Préparer son Bachelor** **2019-2020**

Code APS – 6 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

<input type="checkbox"/>	Module sur 1 semestre	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre de printemps
<input checked="" type="checkbox"/>	Module sur 2 semestres	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre d'automne
<input type="checkbox"/>	Autres:.....		

Nombre de ½ jours d'enseignement 23

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de développer des stratégies d'apprentissage permettant de se préparer à une formation tertiaire professionnalisante.

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- Se familiariser avec des outils d'apprentissage variés afin de développer ses propres stratégies, nécessaires à un apprentissage autonome
- S'initier à l'auto-évaluation au travers de l'analyse de ses expériences
- Identifier les différents facteurs (cognitifs, affectifs, organisationnels) qui déterminent le processus d'apprentissage

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Les cours se donnent essentiellement sous la forme d'ateliers; quelques contenus théoriques sont enseignés de manière magistrale (volée complète ou par demi volée) et d'autres proposés en ligne.

Connaissances	Habilités et attitudes visées
Devenir étudiant HES : enjeux et changements par rapport au parcours scolaire antérieur : Identifier les facteurs influençant les apprentissages	Devenir acteur de sa formation Tirer profit de ses ressources personnelles et environnementales afin de développer la qualité de ses apprentissages
Acquérir différents outils méthodologiques et aides à l'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> - La démarche d'Apprentissage Par Problèmes (APP) - Les différents styles et stratégies d'apprentissage - L'évaluation et ses différentes fonctions : formative, sommative et auto évaluation - Les objectifs d'apprentissage - Le recueil et traitement de l'information - La recherche documentaire - Les outils informatiques - La gestion du temps d'études - L'écriture au service de la réflexion professionnelle - Le vocabulaire professionnel 	Développer son autonomie dans la formation : <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les informations utiles auprès des professionnels et autres sources d'information - Evaluer les informations recueillies et les traiter - Savoir structurer un texte, rédiger des résumés, faire une synthèse, prendre des notes, présenter des résultats, ... -organiser et structurer sa pensée et sa réflexion - Faire le point sur ses modalités d'apprentissage et explorer des outils de perfectionnement

	<ul style="list-style-type: none"> - Se projeter et se préparer au stage - Se projeter et se préparer à sa formation professionnelle future
Prendre connaissance du dispositif de formation pratique (stages): <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de stage - Les acteurs - Les attentes réciproques (objectifs) - La procédure d'évaluation 	Maximiser son expérience en stage, en intégrant la distance nécessaire (prise de recul) : <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à propos du vécu dans le stage - Réflexion sur les expériences réalisées - Reconnaître ses émotions - Identifier ses points forts et ses points faibles - Tirer des conclusions pour l'avenir de sa formation

5 **Modalités d'évaluation et de validation**

Les consignes de validation sont explicitées en début de module.

La validation est acquise par la présence à 7 activités (ateliers, exercices, auto évaluation) dont le détail figure dans le syllabus. Le module est validé si l'étudiant répond à cette exigence.

L'absence à plus de 2 activités sur les 7(soit environ le 30%) conduit à un travail complémentaire dont les modalités sont fixées par le responsable du module.

6 **Modalités de remédiation**

Les modalités de remédiation sont indiquées par le responsable du module.

7 **Remarques**

8 **Bibliographie**

Allin-Pfister, A.-C., Jeanguenat, M., Ducommun, D., Saugy, A., De Kaenel, D., Rohr, V., ..., Kiszio, B. (2014) *Le guide de l'étudiant : le FUN'S Formidable University Nursing Students*. Rueil-Malmaison : Lamarre.

Deladrière, J.L., Le Bihan, F., Mongin, P.& Rebaud, D. (2004). *Organisez vos idées avec le Mind Mapping*. Paris : Dunod.

Giordan, A. (2009). *Apprendre !* Paris : Débats, Belin.

Giordan, A. & Saltet, J. (2007). *Apprendre à apprendre*. Paris: Libro.

Giordan, A. & Saltet, J. (2011). *Apprendre à prendre des notes. Un guide méthodologique indispensable pour réussir*. Paris, France : Libro.

Saltet, J. & Giordan, A. (2015). *Apprendre à réviser*. Paris : Libro (Ouvrage original publié en 2012).

Université de Lausanne.(s.d.). *A vos marques ! Cours d'introduction aux études universitaires*. Repéré à <http://www.unil.ch/reussir/files/live/sites/reussir/files/pdf/A%20vos%20marques%202015.pdf>

9 **Enseignants**

Equipe enseignante de la Haute Ecole de la Santé La Source

Responsable de module : Yvan Dürrenberger

Descriptif validé le 27 août 2019

Par la vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé : **Anne Mairesse**

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Modules complémentaires

1 **Intitulé du module** **Observation clinique** **2019-2020**

Code APS – 8 **Type de formation** Année Propédeutique Santé

Niveau Module pré HES

2 **Organisation**

Organisation temporelle

<input type="checkbox"/>	Module sur 1 semestre	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre de printemps
<input checked="" type="checkbox"/>	Module sur 2 semestres	<input checked="" type="checkbox"/>	Semestre d'automne
<input type="checkbox"/>	Autres:.....		

Nombre de ½ jours d'enseignement 40

3 **Finalités et objectifs généraux d'apprentissage**

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de construire, d'argumenter et de présenter son projet personnel de formation dans le domaine de la Santé.

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- s'informer sur le métier professionnel choisi dans le domaine de la Santé ;
- faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future ;
- se positionner dans son choix professionnel ;
- évaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation ;
- exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information ;
- exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche.

4 **Contenu et formes d'enseignement**

Le module projet personnel est mené essentiellement de manière autonome (planifier et mobiliser des ressources, par exemple entre pairs). L'équivalent de 4 semaines est planifié durant l'année académique pour la réalisation du projet personnel.

Des cours et des séminaires sont organisés afin d'assurer un suivi collectif des étudiant-e-s (pas de suivi individuel). Une dynamique interactive - en alternance avec des cours théoriques et des travaux en groupe - est mobilisée tout au long du module.

Les consignes et modalités d'évaluation sont présentées durant l'année académique.

5 **Modalités d'évaluation et de validation**

Modalités d'évaluation Evaluation écrite Evaluation orale

La validation du projet professionnel est réalisée sur la base de l'évaluation

- d'un document écrit ;
- d'une présentation orale.

Dans le **document écrit**, l'étudiant-e expose son projet professionnel au travers duquel il présente notamment les éléments qui ont influencé son choix à s'inscrire dans une formation Santé. Lors de la **présentation orale**, l'étudiant-e présente une synthèse du travail réalisé. Il porte un jugement sur la démarche qu'il a suivie et répond aux questions de l'évaluateur.

Le module Projet Personnel est validé si l'étudiant-e obtient au moins la note E.

Le document écrit représente 70% de la note finale, la présentation orale représente 30% de la note finale. Le seuil de suffisance est de 66%.

Tout retard de remise du document écrit, dans les délais fixés, entraîne la note F. Toute absence ou retard à la présentation orale entraîne la note F.

6 **Modalités de remédiation** Remédiation possible Pas de remédiation

Lorsque l'étudiant-e obtient un résultat insuffisant (note F), il/elle peut bénéficier d'une remédiation dont les modalités sont précisées dans le syllabus du module. La remédiation est organisée à la semaine 27.

7 **Remarques**

Le module projet personnel contribue à l'évaluation des aptitudes personnelles des étudiant-e-s requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO, conformément à l'article 12 des Directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO (2010) et précisées dans les Dispositions d'application des directives d'admission en Bachelor relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles dans le domaine Santé HES-SO (2011), à savoir:

- capacité à exposer et argumenter ses motivations, son intérêt pour les questions de santé, son projet personnel et son choix professionnel ;
- capacité à structurer son discours ;
- capacité à utiliser les connaissances acquises, notamment dans les enseignements, et ses expériences pour étayer ses propos.

8 **Bibliographie**

Allin-Pfister, A-C. (2006). *TFE, vaincre la page blanche : les 15 clefs de la rédaction*. Rueil-Malmaison : Ed. Lamarre.
Allin-Pfister, A.-C., Jeanguenat, M., Ducommun, D., Saugy, A., De Kaenel, D., Rohr, V., ..., Kiszio, B. (2014). *Le guide de l'étudiant: le FUN'S Formidable University Nursing Students*. Rueil-Malmaison: Lamarre.
Beckers, J. (2007). *Compétences et identité professionnelles*. Bruxelles: De Boeck.
Directives d'admission en Bachelor dans le domaine de la santé HES-SO (21 octobre 2011). HES-SO – domaine Santé. Suisse.
Plan d'études cadre Modules complémentaires santé (5 et 6 mai 2011). HES-SO – domaine Santé. Suisse.

9 **Enseignants**

Equipe enseignante de la Haute Ecole de la Santé La Source :
Anne Mairesse Infirmière Vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé
Valérie Santschi Pharmacienne, PhD Professeur HES ordinaire

Responsable de module : Valérie Santschi

Descriptif validé le 31 août 2019

Par la vice-doyenne de l'Année Propédeutique Santé : Anne Mairesse

Personne de contact pour la HEdS La Source

Anne Maireesse, vice-doyenne APS
Téléphone : 021 641 38 15
Mail : a.maireesse@ecolelasource.ch

Personne de contact pour HESAV

....., responsable APS
Téléphone :
Mail :

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Réunissant :

1) Nom et prénom du stagiaire¹ :

Tél : adresse mail

2) Nom et prénom du référent de stage :

Tél : adresse mail

Se déroulant à :

(Coordonnées de l'institution et du lieu du stage)

Période du stage du : **au :**

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :

(Par exemple : Fréquence des rencontres avec le référent de stage, outils spécifiques d'apprentissage : journal de bord, ..., travail à présenter lors des rencontres avec le référent de stage, autre modalité ...)

MODALITES D'ÉVALUATION :

- L'évaluation est faite à l'aide du formulaire d'évaluation. Elle s'appuie sur les activités réalisées par le/la stagiaire et porte sur les capacités démontrées durant le stage.
- Modalités d'évaluation (au moins un bilan de mi-stage est réalisé permettant à l'étudiant de se situer par rapport aux capacités attendues).
- Dates : Bilan mi-stage le Evaluation de fin de stage le

LIEU : DATE : SIGNATURE :

1)

2)

¹ Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au masculin et au féminin

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Objectifs généraux ¹

Découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé

Réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé

Découvrir différentes professions du domaine de la santé

Evaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins

Affirmer sa motivation dans la poursuite d'études dans le domaine de la santé

Démontrer les aptitudes professionnelles décrites dans le document d'évaluation du stage

Objectifs négociés (PF / Référent de stage/ stagiaire)

MOYENS DE REALISATION

Ressources humaines, matérielles, organisationnelles, etc.

- Cahier des charges
- Listes des activités
- Personnes ressources
- Protocoles et règles institutionnelles
- Livres / articles
- Journal de bord (ou autre document de réflexion personnel de l'étudiant)
- Autres :

¹ Plan d'études cadres Modules complémentaires santé, mai 2011

EVALUATION DU STAGE SOCIO SANITAIRE DE L'ANNÉE PROPÉDEUTIQUE SANTÉ

Institution de stage :

Nom/Prénom du stagiaire¹ :

Service :

Stage du au

Nombre de jours d'absences :

Motifs : maladie accident férié autres.....

Commentaire général :

Date et Signatures :

Acquis Non acquis

Stagiaire
(A pris connaissance)

Référent de stage

Seuil d'acquisition : 4 critères sur 6 sont acquis

¹ Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au masculin et au féminin
Evaluation stage socio-sanitaire_AM et PDA_05.09.2019

Critères d'appréciation des aptitudes personnelles ²	Indicateurs	Commentaires	Acquis	
			OUI	NON
Capacité à s'engager concrètement dans les activités proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Réalise les activités qui lui sont confiées de manière appropriée et responsable - Mobilise des connaissances en regard des problématiques de soins des personnes - Observe la personne - Restitue le résultat de ses observations - Respecte le droit des patients - Respecter les normes et les critères de qualité en vigueur dans l'institution 			
Capacité à entrer en relation avec les personnes (patient, résident, enfant, parent, client, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Entre en relation, en discussion avec les personnes - Initie l'échange verbal et favorise la dynamique interactionnelle - Adapte sa communication à la personne et à la situation - Tient compte de la dimension culturelle dans l'interaction - Ajuste la distance physique en fonction de la situation et de la personne 			
Capacité à être à l'écoute des personnes (patient, résident, enfant, parent, client, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Démonstre des attitudes d'écoute et des capacités d'empathie - Respecte les valeurs de la personne et adopte une posture de non-jugement - Mobilise les techniques de communication de base pour favoriser l'écoute active - Relaye les demandes des personnes aux professionnels - Est attentif à la dimension émotionnelle qu'implique la relation - S'appuie sur le verbal et le non-verbal pour ajuster ses interventions 			

² Dispositions d'application du Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles du 21 octobre 2011
 Evaluation stage socio-sanitaire_AM et PDA_05.09.2019

Critères d'appréciation des aptitudes personnelles	Indicateurs	Commentaires	Acquis	
			OUI	NON
Capacité à s'intégrer dans une équipe professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Respecte les règles de fonctionnement de l'équipe - Prend en compte l'organisation et du déroulement du travail de l'équipe - S'implique dans les activités quotidiennes - S'initie au partage d'informations orales et écrites - Participe aux colloques - Décrit les fonctions des différents professionnels - Décrit les enjeux du travail en équipe - Nomme les outils facilitant le travail en équipe 			
Capacité à exprimer ses opinions et ses idées	<ul style="list-style-type: none"> - Exprime ses opinions en s'appuyant sur des connaissances professionnelles et dans le respect de ses interlocuteurs - S'exprime de manière claire, structurée 			
Capacité à faire preuve de curiosité, se questionner, questionner ses collègues	<ul style="list-style-type: none"> - Pose des questions à propos des situations rencontrées - Interroge les différents professionnels - Prend du temps pour effectuer les recherches nécessaires - Identifie ses forces et ses faiblesses dans ses apprentissages 			



La Source.

Institut et Haute
Ecole de la Santé

■ Formation BACHELOR 12

Liens utiles pour le livret des études :

Rubrique « Catalogue de stages » (lien → intranet) :

<https://www.ecolelasource.ch/catalogue-des-stages/>

Règlement d'études de la Haute Ecole de la Santé La Source (Année propédeutique santé et Bachelor)

Le Conseil de Fondation de La Source

- vu la convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (convention HES-SO);
- vu le règlement du 15 juillet 2014 du Rectorat de la HES-SO sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO;
- vu le règlement du 15 juillet 2014 du Rectorat de la HES-SO sur la filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers;
- vu le règlement du Comité stratégique HES –SO relatif aux taxes HES-SO du 26 mai 2011 ;
- vu la loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (ci-après : LHEV) ;
- vu le règlement du 15 janvier 2014 d'application de la LHEV (ci-après : RLHEV) ;
- vu la convention entre la Fondation La Source et l'Etat de Vaud – Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, du 9 février 2015 ;
- vu le règlement du 1^{er} avril 2015 sur les cours préparatoires organisés par les hautes écoles vaudoises de type HES (ci-après : RCP-LHEV) ;
- vu la directive du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture sur les modalités organisationnelles et pédagogiques de l'année propédeutique santé ;

arrête :

I. INTRODUCTION

Art. 1 Champ d'application

¹ Le présent règlement s'applique à toutes les personnes immatriculées à la HEdS-La Source, dans les cursus suivants :

- Année propédeutique santé (modules complémentaires et maturité spécialisée santé) ;
- Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers (ci-après: cursus bachelor).

² Pour les étudiants en cursus bachelor, le règlement s'applique en complément aux règlements de la HES-SO relatifs au bachelor, soit :

- le règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014 ;
- le règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers du 15 juillet 2014 ;
- le règlement relatif aux taxes HES-SO du 26 mai 2011.

³ Pour les étudiants en année propédeutique santé, le règlement s'applique en complément au règlement du 1^{er} avril 2015 sur les cours préparatoires organisés par les hautes écoles vaudoises de type HES et à la directive du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture sur les modalités organisationnelles et pédagogiques de l'année propédeutique santé.

Art. 2 Genre

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au masculin et au féminin.

Art. 3 Auditeurs

- 1 Dans la limite de ses capacités d'accueil, l'Ecole peut accepter des auditeurs.
- 2 Les auditeurs ne sont pas soumis à des procédures d'évaluation formative et certificative.
- 3 Ils s'acquittent d'une taxe de cours partielle.
- 4 Une attestation est délivrée à l'auditeur à la fin du ou des cours suivis.

II. DROITS ET OBLIGATIONS DES ETUDIANTS

A. Responsabilité de l'étudiant dans sa formation

Art. 4 Formation

- 1 L'étudiant s'engage à :
 - suivre la formation pratique et théorique dispensée par l'Ecole et les institutions d'accueil ;
 - prendre connaissance de l'offre de formation et se maintenir à jour ;
 - faire son choix de modules à option et de stages dans les délais fixés ;
 - présenter les travaux de validation dans les délais prévus ;
 - répondre aux exigences de travail et de participation des modules ;
 - respecter les horaires fixés en cours et en stage ;
 - se conformer aux exigences des terrains de stages et de l'Ecole en matière d'hygiène, d'habillement, de signes d'appartenance religieuse ou politique et de prévention des maladies transmissibles.
- 2 Le non respect de ces engagements peut donner lieu au prononcé d'une sanction disciplinaire au sens de l'article 30 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.
- 3 Dans l'hypothèse de l'alinéa 2, le professeur informe l'étudiant qu'il signale la situation à la Direction de l'Ecole, laquelle prend les mesures nécessaires.

Art. 5 Comportement

- 1 Les étudiants se comportent de manière respectueuse à l'égard de la Direction de l'Ecole (ci-après : la Direction) et des enseignants, ainsi que de toutes les personnes qu'ils sont amenés à rencontrer au cours de leur formation.
- 2 Durant les périodes de cours, l'utilisation de téléphone portable, de lecteur MP3 ou de tout autre appareil électronique est strictement interdite, sous réserve de l'utilisation d'un ordinateur dans le cadre de l'enseignement.
- 3 Lorsqu'ils utilisent un ordinateur dans le cadre de l'enseignement, les étudiants ont l'interdiction de consulter leur messagerie électronique. La captation d'images et de son durant les cours et les stages est proscrite, sauf autorisation expresse d'un enseignant ou de la Direction.
- 4 Pendant les cours, les étudiants ne se livrent à aucune activité autre que celle relative à l'enseignement qui leur est donné.

Art. 6 Utilisation de l'image de l'école

- 1 Sauf autorisation expresse de la Direction, il est interdit d'utiliser le logo de l'Ecole et de la HES-SO. Il est tout particulièrement interdit d'apposer le logo de l'Ecole sur un travail quelconque.
- 2 De manière générale, il est interdit d'utiliser l'image de l'Ecole, de quelque manière que ce soit et à quelque fin que ce soit, hors des situations expressément avalisées par la Direction.

Art. 7 Contrat de formation pratique

¹ Chaque période de formation pratique doit faire l'objet d'un contrat tripartite entre l'étudiant, l'Ecole et l'institution d'accueil.

² La conclusion de ce contrat relève de la responsabilité de l'étudiant.

³ L'étudiant s'engage à élaborer et négocier le contrat tripartite de formation pratique pour chaque stage dans les délais fixés par l'Ecole.

Art. 8 Conseiller aux études

¹ Au cours de sa formation, chaque étudiant peut bénéficier d'un conseiller aux études qui le conseille dans la conduite de ses études et dans son projet de formation.

² L'étudiant s'engage à participer aux activités planifiées par le conseiller aux études.

Art. 9 Absences

¹ Toutes les absences aux éléments de formation obligatoires doivent être annoncées et justifiées, si possible à l'avance.

² Dès le 4^{ème} jour consécutif d'absence pour maladie, l'étudiant s'engage à fournir un certificat médical à l'Ecole.

³ Lorsqu'il est en stage, l'étudiant avise lui-même immédiatement le lieu de stage et l'Ecole de son absence.

Art. 10 Assurance responsabilité civile (RC)

¹ Durant leur formation pratique, les étudiants sont couverts par l'assurance RC de l'institution d'accueil pour les dommages commis au préjudice de tiers dans l'accomplissement de leur travail.

² Durant les périodes de formation théorique et pratique données à l'Ecole, les étudiants sont couverts par l'assurance RC de l'Ecole pour les dommages commis au préjudice de tiers.

³ La conclusion par l'étudiant d'une assurance RC privée est recommandée pour la couverture des dommages qu'il pourrait causer à l'Ecole.

B. Finances

Art. 11 Contributions financières

¹ L'Ecole prélève auprès des étudiants une contribution annuelle aux frais d'études, avec l'accord de la HES-SO (cursus bachelor) et de la DGES (année propédeutique santé).

² Cette contribution couvre les moyens d'enseignement, notamment les documents descriptifs du programme, les photocopies et les photocopiés lorsqu'ils sont distribués par les enseignants et que les étudiants ne les impriment pas eux-mêmes, le matériel mis à disposition pour les travaux de groupe et le Journal Source.

³ Sur demande de l'association regroupant les étudiants immatriculés à l'Ecole, cette dernière peut prélever une cotisation périodique auprès des étudiants membres de l'association et la rétrocéder à celle-ci.

Art. 12 Indemnité de formation

¹ Les étudiants reçoivent une indemnité mensuelle durant la formation, au prorata de leur taux d'études.

² La taxe de cours et la contribution aux frais d'études sont déduites de cette indemnité, ou facturées.

³ En cas de prolongation d'études pour seul motif d'achèvement du travail de bachelor, l'étudiant ne perçoit plus l'indemnité de formation. En pareil cas, l'étudiant doit s'acquitter des taxes réglementaires dans les délais impartis à cet effet.

⁴ L'indemnité mensuelle n'est pas versée en cas de répétition de l'APS. Cependant, si le stage dans une institution socio-sanitaire est répété, les étudiants APS reçoivent une indemnité de CHF 100.- par semaine.

⁵ L'indemnité peut être modifiée ou supprimée par le canton de Vaud.

C. Santé

Art. 13 Examen médical

¹ La procédure d'admission prévoit un contrôle médical et fixe l'exigence en matière de vaccination.

² L'examen médical mentionné à l'alinéa 1 a pour but la protection de la santé de l'étudiant et des patients qu'il sera amené à côtoyer au cours de sa formation.

³ Durant la formation, des bilans de santé individuels sont effectués par les infirmières de santé au travail de l'Ecole.

⁴ Dans des situations à risques, telles que l'exposition inhabituelle à des agents pathogènes virulents et les suites d'un accident durant la formation, un contrôle approfondi peut avoir lieu à la fin de la formation, sous la responsabilité du médecin-conseil de l'Ecole.

⁵ En cas de refus d'un contrôle médical au sens de la présente disposition, l'Ecole n'assume pas de responsabilité si l'état de santé de l'étudiant devait avoir des conséquences préjudiciables pour lui-même ou pour des tiers.

Art. 14 Atteinte à la santé

¹ L'étudiant qui souffre d'une atteinte à sa santé est libre de consulter le médecin de son choix.

² Le médecin-conseil de l'Ecole peut s'adresser au médecin traitant de l'étudiant pour être informé quant à l'évolution de l'affection, si l'étudiant a autorisé son médecin traitant à renseigner le médecin-conseil.

Art. 15 Vaccins

¹ Certains lieux de formation pratique peuvent imposer des vaccinations.

² En pareil cas, la participation de l'étudiant à la formation pratique considérée est subordonnée à la vaccination préalable.

D. Obligation de garder le secret

Art. 16 Secrets professionnel et de fonction

¹ Les étudiants sont soumis au secret professionnel au sens de l'article 321 du code pénal suisse.

² Lorsqu'ils effectuent un stage au sein d'un établissement public, les étudiants sont soumis au secret de fonction au sens de l'article 320 du code pénal suisse.

³ Les étudiants sont tenus de conserver le secret sur les informations auxquelles ils ont eu accès même au-delà de la fin de leur formation.

E. Participation

Art. 17 Association d'étudiants

¹ La Direction de l'Ecole, par le responsable des affaires estudiantines, veille à maintenir des contacts réguliers avec l'association regroupant les étudiants immatriculés à l'Ecole.

² Si l'association des étudiants le demande, des rencontres peuvent être organisées entre des étudiants et des professeurs.

Art. 18 Conseil représentatif

¹ Le conseil représentatif est constitué d'élus représentant le personnel d'enseignement et de recherche, le personnel administratif et technique ainsi que les étudiants (cf. art. 27 LHEV).

² Le Conseil se réunit au moins deux fois par année ; il préavise le plan de développement pluriannuel ainsi que le budget annuel, se prononce sur le rapport d'activité de l'Ecole et émet des recommandations ou des propositions sur les questions relatives à son fonctionnement (cf. art. 29 LHEV).

F. Voies de droit

Art. 19 Etudiants Bachelor

¹ Les voies de droit à disposition des étudiants Bachelor sont régies par les articles 79 à 82 LHEV.

Art. 20 Etudiants Modules complémentaires santé

¹ Les voies de droit à disposition des étudiants Modules complémentaires santé sont régies par les articles 79 à 82 LHEV.

Art. 21 Etudiants Maturité spécialisée santé

¹ Les voies de droit à disposition des étudiants en cursus Maturité spécialisée santé sont régies par l'article 2 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) du 17 septembre 1985 et par les articles 141 à 144 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du 7 juin 2011.

Le présent règlement a été adopté par le Conseil de Fondation de La Source le 30 juin 2015.
Il entre en vigueur le 14 septembre 2015.

Le Président de la Fondation

Georges-Henri Meylan

La version du 30 juin 2015 a été approuvée par la Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture du canton de Vaud (DFJC) le

La Cheffe du DFJC

Anne-Catherine Lyon

Recommandations concernant la tenue professionnelle et l'attitude, en stage et en ateliers

« La tenue professionnelle joue non seulement un rôle dans la prévention et le contrôle de l'infection mais elle incarne aussi l'image de la profession. Elle influence la perception de la personne soignée quant à la compétence et au professionnalisme de l'infirmier-ère et peut favoriser l'établissement et le maintien d'une relation thérapeutique » (OIIQ, 2006).

Outre la responsabilité des soignants en termes de **prévention de l'infection et des accidents**, le comportement et la tenue professionnelle, véhiculent **une image** associée à la qualité des soins dispensés, au respect de soi et des autres, à la rigueur et au professionnalisme.

Il est reconnu que l'image et la première impression influencent grandement le comportement de la personne soignée (Hallward, 2005) et la crédibilité qu'elle accorde au professionnel et à ses recommandations. Ainsi, la majorité des personnes soignées établissent un lien entre l'image du professionnel et son professionnalisme (Cha et al, 2004).

Dans le souci de protéger les personnes soignées et les soignant-e-s ainsi que de promouvoir une image conciliable avec l'exercice de la profession, la Haute Ecole de la Santé La Source prend position et émet dix recommandations en les étayant sur des résultats probants issus de la recherche et des consensus d'experts.

Ces recommandations s'appliquent dans tous les lieux d'exercice professionnel (hospitaliers et extrahospitaliers), tout comme dans les ateliers pratiques (simulation en situation réaliste).

L'élément principal de la tenue professionnelle est le vêtement. Mais il ne faut pas oublier de compléter la réflexion avec les autres éléments associés : le badge, les cheveux, la barbe, les ongles, les odeurs, les bijoux, les chaussures, etc...

1. Le vêtement

La tenue est constituée d'une blouse ou d'un pantalon et d'une casaque.

Un T-shirt ne remplace pas la casaque ; celle-ci est à manches courtes afin de faciliter l'hygiène des mains et éviter le contact du tissu avec les surfaces.

La tenue professionnelle est le plus souvent mise à disposition par l'employeur ; dans tous les cas elle est :

- confortable et ergonomique
- d'une couleur claire afin de voir facilement les taches
- propre et fermée
- changée tous les jours (ou plus selon le degré de contamination et chaque fois qu'elle est souillée)
- généralement entretenue par l'employeur et ne sort pas du milieu de travail
- d'une texture permettant un entretien facile à température au moins égale à 60C°.

Hormis les sous-vêtements, les habits personnels (pulls, blouses, jupes, pantalon ...) ne sont pas gardés sous la tenue de travail. Les vêtements recouvrant les bras sont interdits en stage et en salle de pratique.

Idéalement, il est préférable de changer de tenue pour aller se restaurer.

Dans les situations où l'étudiant-e est amené à travailler avec des habits personnels (certains milieux extra-hospitaliers ou psychiatriques par exemple), ils sont propres, fonctionnels, faciles à entretenir (par l'étudiant-e, c'est donc une exception), appropriés aux exigences du service et changés tous les jours. La tenue est seyante et discrète.

Les habits personnels sont assimilés à une tenue professionnelle et de ce fait sont changés au retour à domicile.

Attention : un lavage des mains est réalisé avant d'enfiler sa tenue de travail et après l'avoir retirée. Au vestiaire, la tenue professionnelle ne côtoie pas les habits civils.

2. Badge

Le port du badge est obligatoire. Il porte le nom de famille et la fonction.

Les badges servent à identifier les étudiant-e-s et les professeur-e-s vis-à-vis des patient-e-s et de leur famille, ainsi que des autres collaborateurs et collaboratrices de l'institution.

3. Hygiène générale

L'hygiène générale est irréprochable, notamment les odeurs corporelles sont évitées : transpiration, tabac ... L'haleine est discrète.

Le parfum peut causer des nausées, provoquer des réactions allergiques. Par conséquent, l'usage de parfum et des eaux de toilettes sera évité, voire limité et discret.

4. Cheveux- barbe

La coiffure est retenue et n'a pas besoin d'être corrigée pendant les soins. Les cheveux sont attachés s'ils sont longs.

Les cheveux (et/ou la barbe) ne risquent pas de toucher le matériel de soin ou les patient-e-s.

La barbe est couverte pendant certains types de soins comme la réfection d'un pansement. Elle permet le port d'un masque ou d'une cagoule (bloc-opératoire) de manière efficace ; à défaut, elle est rasée.

5. Chaussures

Les chaussures sont réservées au lieu de travail. Elles sont silencieuses, nettoyables, confortables, propres, antidérapantes, fermées devant et tenant au pied pour éviter des accidents. Les chaussures sont de couleur claire afin de pouvoir y déceler facilement les souillures et les taches.

6. Bijoux

Les montres-bracelets, les bracelets, les piercings sur les surfaces de contact régulier avec les patient-e-s (avant bras par exemple), les longs colliers et les bagues y compris les alliances sont interdits.

Eviter les boucles d'oreilles genre pendentifs qui sont tout particulièrement dangereuses car elles peuvent s'accrocher et provoquer un déchirement du lobe en cas de traction (patient-e agité-e).

7. Ongles

Les ongles doivent être propres, soignés, coupés courts et non vernis. Les faux ongles sont proscrits.

8. Jaquette et autres accessoire ajoutés

Le port de jaquette ou pull est interdit pendant les soins directs auprès du patient. En dehors de cela, il est recommandé d'avoir à disposition une jaquette personnalisée et lavée régulièrement, à 40° min.

Les accessoires rajoutés à la tenue de travail peuvent être sources de contamination. Les stéthoscopes, ciseaux, pinces, garrots doivent être nettoyés chaque jour et après chaque geste contaminant. Ces accessoires ne sont pas conservés dans les poches de la tenue. L'usage d'un stéthoscope individuel est recommandé (prévention des otites).

9. Signes extérieurs à forte portée symbolique

Par respect pour le-la patient-e et les collègues de travail, le port de signes extérieurs à forte portée symbolique ou révélant ostensiblement une croyance, une appartenance politique ou religieuse sont proscrits pendant les heures de travail.

Les éventuels piercings, tatouages doivent rester discrets et ne pas choquer. Attention, pour les anneaux de piercing dans le nez, sur le visage, le risque d'arrachement est connu et conduit à d'importantes lésions.

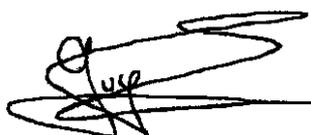
10. Mesures additionnelles

L'employeur fixe les règles d'hygiène et de comportement qui conviennent à sa mission, au type de bénéficiaires de soins et au niveau de risque connu. Les présentes recommandations peuvent être complétées par ces règles « locales », chacun ayant alors à s'y conformer.

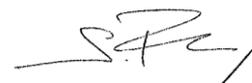
En tout temps, notamment en cas d'épidémie ou de risques nouveaux, les présentes recommandations sont susceptibles d'évoluer.



Jacques Chapuis
Directeur



Sabine Guys
Spécialiste HPCI



Suzanne Frey
Chargée Qualité

Bibliographie

- OIIQ. *La tenue vestimentaire des infirmières, prise de position*. Montréal, 2006.
- CCLIN Sud-ouest. *Recommandations pour une tenue vestimentaire adaptée des personnels soignants en milieu hospitalier*. Bordeaux, avril 1998.
- DAMPH. *Port de bijoux, vernis à ongles, ongles artificiels et french manucure au travail*. Directives. Lausanne, aout 2004.
- Hallward, J. (2005). *Les émotions sont l'équivalent de la toute première impression*. IPSOS Idées p. 3-5 in www.ipsos.com/ideas/pdf/Global_ideas_fr_vol7.pdf
- Cha, A. et al. *Résident physician attire: does it make a difference to our patient?* *American journal of obstetrics and gynecology*, vol 190, N° 5 p. 1482 - 1486

Règles et normes pour les citations et les références (normes APA6/Provost)

Lors de la rédaction de votre travail (projet personnel en APS, validation, travail de Bachelor, etc.), il est indispensable de citer vos sources et de référencer tous les documents sur lesquels vous vous êtes basé pour rédiger votre texte. Une citation est un passage tiré d'un document généralement utilisé pour illustrer ou appuyer ce qui est avancé dans un travail. Pour une question de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, vous ne pouvez reprendre des idées ou citations d'autrui et les insérer dans votre travail tel quel, sans citer la source selon les normes en vigueur au sein de votre institution. Le fait de s'approprier des phrases ou idées sans citer correctement l'auteur original est considéré comme du plagiat.

Définition du plagiat

Le plagiat consiste à utiliser les idées, propos, parties d'œuvres d'autrui et de les insérer dans son propre travail sans citer la source. Il existe plusieurs formes de plagiat, la plus grave étant de se faire passer pour l'auteur d'un travail alors qu'il a été réalisé par quelqu'un d'autre.

Les différentes formes de plagiat

D'autres actes sont également reconnus comme tel, par exemple :

- Reprendre une citation sans mentionner l'auteur et la source
- Reprendre une idée générale en la paraphrasant (reformuler avec ses propres mots, en utilisant des synonymes), sans mentionner l'auteur et la source
- Effectuer des copier/coller depuis Internet ou recopier un extrait d'une œuvre imprimée sans citer la source
- Traduire un texte sans mentionner l'auteur original

Le plagiat est répréhensible et peut entraîner de lourdes sanctions disciplinaires, allant jusqu'à l'exclusion de l'Ecole. Il est pourtant facile d'éviter le plagiat en citant correctement vos sources et en répertoriant vos références.

Il existe différentes normes internationales pour citer ses sources. Les normes APA6/Provost sont en vigueur à la HEdS-La Source. Selon ces normes, la source doit absolument être indiquée en format abrégé avec la citation et en format complet dans la liste de références. Les citations doivent toujours être présentées en français. Si elles proviennent d'un texte rédigé dans une autre langue, il est nécessaire de faire une traduction littérale.

Des outils de gestion des références bibliographiques permettent de sélectionner le style APA6/Provost afin d'insérer la source et de créer une liste de références automatique selon les normes en vigueur. **Gagnez du temps et importez vos références grâce à Zotero (pour les étudiant-e-s) ou Endnote (pour les enseignant-e-s) !**

Ce guide est basé sur le livre « Provost, M. A. (2010). Normes de présentation d'un travail de recherche (4e éd.). Trois-Rivières : SMG. » selon les normes APA, 6ème édition

Citation directe Les citations directes reprennent mot pour mot les propos de l'auteur. Elles sont utilisées de préférence lorsqu'il y a une crainte de déformer la pensée de l'auteur.		Remarques
<p>Citation de plus de 40 mots en retrait</p> <p><i>Pour Zotero placer le curseur à l'endroit souhaité et cliquer sur [insérer citation]. Dans la vue classique de Zotero il est possible d'ajouter la pagination.</i></p>	<p>Selon Orem :</p> <p>Le fait d'adopter le point de vue des soins infirmiers en tant que savoir, centre l'attention de l'infirmière sur elle-même, sur les personnes qui ont un niveau plus élevé de connaissances en soins infirmiers et sur les travaux traitant du sujet. (1987, p. 20)</p> <p>Des conceptions différentes sont à l'origine d'un espace de réflexion :</p> <p>La vocation d'un Espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer n'est pas de trancher entre ces différentes conceptions, mais de les accueillir en son sein, pour permettre un débat véritablement pluraliste sur des questions qui nous concernent tous. (Gzil & Hirsch, 2012, p. 19)</p> <p>Les composantes d'un modèle conceptuel sont les suivantes:</p> <p>Un modèle conceptuel correspond à une façon de se représenter la réalité qui s'appuie sur les postulats, des valeurs et un certain nombre d'éléments essentiels. Les postulats sont des suppositions vérifiées ou vérifiables qui forment la base théorique et scientifique du modèle. Quant aux valeurs, elles correspondent aux croyances des auteurs d'un modèle. (Paquette-Desjardins, Sauvé, & Pugnaire Gros, 2015, pp. 29-30)</p> <p>Selon Ambrosino et al., des freins à la mise en place de la pratique infirmière avancée ont été identifiés:</p> <p>La notion d'« autonomie » représente un des plus gros freins à l'implantation de la pratique avancée en France. Il est classique, lorsque l'on évoque la profession infirmière, de se confronter à la position dominante des médecins dans la hiérarchie sociale des professions de santé, et de l'entendre revendiquer la constitution en compétences professionnelles de la dimension relationnelle du soin. Le terme d'« autonomie professionnelle » est probablement ce qui inquiète le plus les autres professionnels de la santé. (2018, p. 8)</p>	<p><i>Pour les citations directes, on indique les auteurs, la date et la pagination.</i></p> <p><i>2 auteurs : les noms sont séparés par l'esperluette &.</i></p> <p><i>3 et 5 auteurs : les noms sont séparés par une virgule. L'avant-dernier et le dernier auteur sont séparés par une virgule et &.</i></p> <p><i>6 auteurs et plus : on indique le 1^{er} suivi de « et al. ».</i></p>
<p>Citation de moins de 40 mots entre guillemets</p>	<p>« De nombreuses substances chimiques synthétiques dont les effets perturbateurs sur le système endocrinien n'ont pas été testés pourraient avoir des conséquences non négligeables sur la santé » (Organisation mondiale de la santé [OMS], 2013, p. 5).</p> <p>Selon Choque (2007), « ayant pris le temps d'observer les troubles psychosomatiques qui altèrent notre santé et notre dynamisme, il convient ensuite d'essayer de cerner leur origine, de trouver les différents facteurs de stress qui bouleversent notre équilibre » (p. 18).</p>	<p><i>Pour les organismes, il faut indiquer le nom complet suivi de l'abréviation entre crochets carrés.</i></p>

Citation indirecte Les citations indirectes consistent à paraphraser, c'est-à-dire rapporter les propos de l'auteur d'origine avec vos propres mots.		
Citation provenant d'un livre	Utiliser une grille adaptée aux patients qui ont de la difficulté à s'exprimer permet d'évaluer la douleur des patients atteints d'un AVC (Prudhomme & Brun, 2008).	<i>Pour les citations indirectes, on indique les auteurs et la date.</i>
Citation provenant d'un cours ou entretien	Selon L. Frobert, les troubles du stress post-traumatique peuvent être traités avec des neuroleptiques (communication personnelle [Présentation PowerPoint], 9 janvier 2016). Selon I. Dupont, le rôle propre de l'infirmier ou de l'infirmière comprend les soins liés aux fonction d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes (communication personnelle [Entretien], 8 juin 2016).	<i>Cette catégorie est la seule dont la référence figure uniquement dans le texte. Les cours et entretiens ne figurent pas dans la liste de références.</i>
Citation d'une citation	Les interactions entre l'infirmière et le patient permettent d'acquérir des connaissances l'un de l'autre car selon la théorie de l'écologie du développement humain, chacun est influencé par son milieu et son entourage de même qu'il influence à son tour son environnement (Absil, Vandoorne, & Demarteau, 2012, cité dans Paquette-Desjardins, Sauvé, & Pugnaire Gros, 2015).	<i>La référence de la source primaire est suivie par la source secondaire, c'est-à-dire le document consulté. Attention : la source primaire ne doit pas être intégrée à la liste de références.</i>
Citation d'une source dans une autre langue	En néonatalogie une majorité de participants (77.8%) d'une étude Suisse ont montré une préférence pour une décision partagée entre parents et personnel soignant (Hendricks et al., 2016).	<i>Les citations sont toujours présentées en français. Dans cet exemple la citation s'appuie sur un article en anglais.</i>
Plusieurs référence pour une citation	De récentes recherches (Albin, 2017 ; Berg, 2016 ; Dow, 2018) ont montré que...	<i>Les références sont séparées par un point-virgule. Les références sont classées par ordre alphabétique des auteurs.</i>

Liste de références		Remarques
<p>Généralités : une liste de références doit contenir toutes les sources qui ont été citées dans le texte, elle est obligatoire et figure à la fin d'un travail, avant les annexes. Elle se présente par ordre alphabétique du premier auteur tout type de document confondu. Dès la 2ème ligne d'une référence, un retrait marginal vers la droite doit être utilisé. La référence se termine par un point, sauf pour les références se terminant avec une adresse URL ou un DOI. A ne pas confondre : une bibliographie décrit un relevé des ouvrages pertinents sur un sujet donné, sans impliquer que tous ces ouvrages aient été consultés ou mentionnés dans le texte en question.</p>		
Article	<p>La référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année de publication). Titre de l'article. <i>Titre du périodique, numéro du volume, pagination.</i></p> <p>Exemples : Ahern, K. (2012). How to create a journal article from a thesis. <i>Nurse Researcher</i>, 19(4), 21-25.</p> <p>Minore, R., & Hofner, M.-C. (2014). Prévenir la violence domestique auprès des jeunes. <i>Reiso : revue d'information sociale, Mai 2014</i>. Repéré à http://www.reiso.org/</p> <p>Hendricks, Klein, Bucher, Baumann-Hölzle, Streuli, & Fauchère (2016). Attitudes towards decisions about extremely premature infants differed between Swiss linguistic regions in population-based study. <i>Acta Paediatrica</i>, 106(3), 423-429. doi: 10.1111/apa.13680</p> <p>Gilbert, D. G., McClernon, J. F., Rabinovich, N. E., Sugai, C., Plath, L. C., Asgaard, G., ... Botros, N. (2004). Effects of quitting smoking on EEG activation and attention last for more than 31 days and are more severe with stress, dependence, DRD2 A1 allele, and depressive traits. <i>Nicotine and Tobacco Research</i>, 6, 249-267. doi:10.1080/14622200410001676305</p>	<p><i>Le nom de la revue et le volume sont en italique. Pour les revues électroniques, s'il n'y a pas de doi, indiquer l'url de la page d'accueil.</i></p> <p><i>Pour 2 auteurs, les noms sont séparés par une virgule et &.</i></p> <p><i>Pour 3-7 auteurs, tous les auteurs sont indiqués.</i></p> <p><i>Pour 8 auteurs et plus, les six premiers sont indiqués, suivis d'une virgule, de trois points de suspension et du dernier auteur.</i></p>
Chapitre de livre	<p>La référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur du chapitre, Initiale du prénom. (année de publication). Titre du chapitre. Dans Initiale du prénom de l'auteur de l'ouvrage. Nom de l'auteur (Fonction de l'auteur s'il y a lieu), <i>Titre de l'ouvrage</i> (mention abrégée « pp. » suivie de la pagination). Lieu d'édition : Editeur.</p> <p>Jouteau Neves, C. (2012). Adaptation. Dans M. Formarier & L. Jovic (Éds), <i>Les concepts en sciences infirmières</i> (2^{ème} éd., pp. 48-50). Lyon : Mallet Conseil.</p>	<p><i>Le titre de l'ouvrage est en italique suivi de la pagination entre parenthèses.</i></p>
Cours ou entretien	/	<p><i>Ne figure pas dans la liste de références.</i></p>
DVD	<p>Pour les DVD la référence contient les éléments suivants : Nom du réalisateur, Initiale du prénom. (année). <i>Titre de la production</i> [Nature du média]. Lieu d'édition : Editeur.</p> <p>Nussbaum, I. (2010). <i>Travailler jusqu'au bout de la nuit</i> [DVD]. Genève : RTS.</p> <p>Pour les vidéos en ligne, la référence contient les éléments suivants : Nom du réalisateur, Initiale du prénom. (année). <i>Titre de la production</i> [Nature du média]. Repéré à URL</p> <p>Métivet, J.-P., & Stelletta, P. (2008). <i>Nouveaux médicaments, nouveaux malades</i> [Vidéo en ligne]. Repéré à http://www.dailymotion.com/video/x4bh7n_cancer-et-acces-aux-medicaments-1-2_news</p>	<p><i>Pour les vidéos, le réalisateur est considéré comme l'auteur.</i></p>

Livre	<p>La référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année de publication). <i>Titre</i> : sous-titre. Lieu de publication : Maison d'édition.</p> <p>Exemples : Prudhomme, C., & Brun, M.-F. (2012). <i>Pathologies pulmonaires : UE 4.4 et UE 2.11</i>. Paris : Maloine.</p> <p>Lacôte, M., Chevalier, A.-M., Miranda, A., & Bleton, J.-P. (1996). <i>Evaluation de la fonction musculaire</i> (3^e éd.). Paris : Maloine.</p> <p>Kozier, B., Erb, G., Berman, A., & Snyder, S. (2012). <i>Soins infirmiers : théorie et pratique</i> (2e éd., Vol. 1-2). Traduction française par M. Bilodeau, Saint-Laurent : ERPI.</p> <p>Marieb, E. N., & Hoehn, K. (2010). <i>Anatomie et physiologie humaines</i> (4e éd., adaptation française). Traduction française par L. Moussakova & R. Lachaine, Saint-Laurent : ERPI.</p> <p>Lewis, S. M., Dirksen, S. R., Heitkemper, M. M., Bucher, L., & Camera, I. M. (2011). <i>Soins infirmiers : médecine-chirurgie : Tome 1. Concepts en soins infirmiers, mécanismes pathophysiologiques, troubles liés au mouvement et à la coordination</i> (éd. française). Traduction française par J. Blaquière et al., Bruxelles : De Boeck.</p>	<p><i>Le nom de famille de l'auteur est suivi d'une virgule, d'un espace, de l'initiale du prénom suivi d'un point. Les noms des auteurs sont séparés par une virgule sauf entre l'avant-dernier et le dernier auteur qui sont reliés par une virgule et une esperluette &.</i></p> <p><i>Le titre est en italique.</i></p>
Dictionnaire	<p><i>Dictionnaire pratique Harrap's anglais-français : français-anglais.</i> (2010). Paris : Larousse.</p>	<p><i>S'il n'y a pas d'auteurs, on indique le titre au début de la référence.</i></p>
Loi	<p>La référence contient les éléments suivants : <i>Titre et date d'adoption du texte de loi</i> (= sigle/abréviation officielle du canton ; Recueil et numéro).</p> <p><i>Loi cantonale vaudoise du 29 mai 1985 sur la santé publique</i> (= LSP/VD ; RSV 800.01).</p>	<p><i>On indique l'intitulé exact du texte de loi suivi entre parenthèses de l'abréviation officielle et du numéro.</i></p>
Mémoire/ Travail de Bachelor/ Thèse	<p>Pour la version papier, la référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année de soumission). <i>Titre du mémoire</i> (Mémoire de master inédit ou Thèse de doctorat inédite). Nom de l'institution, Pays.</p> <p>Maire, A. (2012). <i>Les représentations émotionnelles de la maladie chez les proches aidants de personnes atteintes de schizophrénie</i> (Mémoire de master inédit). Université de Lausanne, Suisse.</p> <p>Pour la version électronique, la référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année de soumission). <i>Titre du mémoire</i>. Mémoire de master inédit ou Thèse de doctorat inédite, Nom de l'institution. Repéré à URL</p> <p>Carvalho, T. (2011). <i>Les adolescents aux urgences : quels sont les moyens ou les mesures envisagées par les infirmières pour identifier les comportements à risque chez des adolescents admis aux urgences afin de diminuer les récurrences ?</i> Travail de Bachelor inédit, Haute Ecole de la Santé La Source. Repéré à https://bcu.tind.io/record/16182?ln=fr</p> <p>Santschi, V. (2007). <i>Adhésion au traitement médicamenteux et suivi électronique: une approche clinique de la prise en charge à long terme du patient chronique dans un réseau ambulatoire patient, pharmacien et médecin</i>. Thèse de doctorat inédite, Université de Genève. Repéré à https://archive-ouverte.unige.ch/unige:471</p>	<p><i>La date correspond à l'année de soumission du mémoire.</i></p>

<p>Page web <i>Pour Zotero l'import des références d'une page web est parfois lacunaire ou erroné et il est conseillé de vérifier le résultat final.</i></p>	<p>Pour les sites web, la référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année). Titre. Repéré à URL</p> <p>Office fédéral de la santé publique. (2013). La santé en Suisse. Repéré à http://www.bag.admin.ch</p> <p>Pour un rapport publié en pdf sur Internet, la référence contient les éléments suivants : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année). Titre. Repéré à URL</p> <p>Storni, M., Kaeser, M., & Lieberherr, R. (2013). <i>Enquête suisse sur la santé 2012 : vue d'ensemble</i>. Repéré à www.portal-stat.admin.ch/sgb2012/docs/213-1202.pdf</p>	<p><i>La date d'une page web est la date de dernière mise à jour. Pour les pages web, il n'y a pas d'italique pour le titre, contrairement au pdf.</i></p>
<p>Image <i>tirée d'un livre</i> <i>tirée d'Internet</i></p>	<p>Bushberg, J. T., Seibert, J. A., Leidholdt, E. M., & Bonne, J. M. (2002). <i>The essential physics of medical imaging</i> (2^{ème} éd.). Philadelphie : Lippincott Williams & Wilkins.</p> <p>Kimball, J. W. (2011). The human circulatory system : How it works. Repéré à http://www.biology-pages.info/C/Circulation2.html</p>	<p><i>Les références à des images, tableaux, figures et schémas sont traitées comme des citations directes. Dans la liste de références, on indique la référence complète selon le type de document.</i></p>
<p>Document non daté</p>	<p>Association française du diabète insipide. (n.d.). Découvrir les diabètes insipides. Repéré à http://www.diabete-insipide.fr/</p>	<p><i>Il est possible d'indiquer (n.d.) si aucune date n'est mentionnée.</i></p>
<p>Astuce</p>	<p>Dans certaines bases de données ou moteurs de recherche, il est possible d'afficher les références aux normes APA. C'est le cas par exemple dans Renouvaud, Google scholar, CINAHL Complete.</p> <p>Exemple dans Google scholar : cliquer sur les guillemets pour afficher la référence aux normes APA.</p> <div data-bbox="421 1038 1086 1182" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Comfort Theory and its application to pediatric nursing. K Kolcaba, MA DiMarco - Pediatric nursing, 2005 - search.ebscohost.com Although written protocols currently are directed more to pain relief than to the comfort of each child, there is increasing interest in pediatric literature about comforting strategies for children and their families. However, pediatric nurses/researchers currently utilize measures ... ☆ 00 Cité 132 fois Autres articles Les 6 versions</p> </div>	

PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Présentation physique des travaux

1.1 Forme des travaux de validation/de modules (tout travail de rédaction)

Présentation du document

Le document peut être remis sous deux formes :

Dans une fourre de plastique simple. Dans ce cas, les feuilles sont tenues par un trombone et non agrafées.

Dans un dossier en plastique.

- ✗ *Ne pas mettre les feuilles dans des poches plastiques.*
- ✗ *Ne pas relier le document avec des spirales.*

Page de titre

La page de titre comprend le nom et le prénom de l'étudiant, le module, le titre du travail, le nom de l'école (Haute Ecole de la Santé La Source), le mois et l'année.

L'utilisation du logo de l'école ou celui de la HES-SO n'est pas autorisée.

1.2 Forme du travail de bachelor / de tout travail de certification / de diplôme

Présentation définitive

Chaque travail est constitué d'une :

- Reliure solide, dos agrafé et collé par une bande de toile de format A4, selon deux modèles : couverture plastique transparente (devant) et couverture cartonnée (dos du travail) ;
- Couverture cartonnée et couverture cartonnée (devant et dos du travail). L'information sur la couverture cartonnée doit être identique à la page de titre.

Chaque travail comprend :

- page de titre (1^{ère} page) ;
- *facultatif*, entre la page de titre et celle du résumé : *la page des remerciements* ;
- page du résumé (2^{ème} page) ; ! ce résumé est susceptible de figurer dans le catalogue en ligne du CEDOC et sur Rerodoc !
- table des matières (3^{ème} page) ;
- corps du travail (pas en recto-verso) ;
- liste de références (se référer aux normes bibliographiques présentées en début de document)
- *facultatif* : bibliographie ;
- annexes (parfois) ; pour la revue de littérature, déposer 2 CD-Rom contenant les articles analysés.

Reliure

La reliure peut être faite dans différents lieux (papeterie, office de photocopie, imprimeries, etc...) possédant tout le matériel nécessaire pour le format A4.

✗ *Ne pas relier le document avec des spirales, les documents spiralés s'abîment très vite.*

Couverture plastique

La couverture plastique sert à protéger le travail contre les marques de doigts des utilisateurs et offre une bonne visualisation de la couverture.

Couverture cartonnée

Sans couverture plastique, elle doit être suffisamment épaisse pour résister aux manipulations des lecteurs.
Différentes couleurs sont acceptées, mais attention à la lisibilité du texte.

L'information suivante figurera sur la couverture :

- le prénom (en entier), le NOM de l'auteur (par ordre alphabétique dans le cas de plusieurs auteurs)
- le programme de formation
- le titre
- le nom de l'école : Haute Ecole de la Santé La Source. L'utilisation du logo de l'école ou celui de la HES-SO n'est pas autorisée.
- la mention « Lausanne »
- l'année d'édition
- le nom du directeur/ de la directrice du travail de bachelor / du travail de diplôme (ex : Prof. C. Berset)

Page de titre

La page de titre du travail se présentera par exemple ainsi :

Prénom NOM
PROGRAMME DE FORMATION
TITRE
Sous-titre (<i>facultatif</i>)
Travail de bachelor ou travail de diplôme présenté à la
Haute Ecole de la Santé La Source
LAUSANNE
Année d'édition
Nom du directeur/ de la directrice du travail

Des modifications de forme peuvent être apportées à cette page, pour autant que les éléments requis y figurent (par exemple : des illustrations).

Page du résumé

La deuxième page contiendra :

- Un résumé établi par l'(les) auteur(s) du travail, ne devant pas excéder une page. Ce résumé est susceptible de figurer dans le catalogue en ligne du CEDOC et sur Rerodoc.
- La mention : « La rédaction et les conclusions de ce travail n'engagent que la responsabilité de son(ses) auteur(s) et en aucun cas celle de la Haute Ecole de la Santé La Source ».

RESUME

1. Pour tout travail de recherche

Présentation

- du but de l'étude
- de la population observée
- de la méthode d'investigation, d'analyse
- des principaux résultats

2. Pour la revue de littérature

Présentation

- de la question
- du contexte
- d'une synthèse des résultats, soit des perspectives pour la pratique soit des perspectives pour un projet de recherche

La rédaction et les conclusions de ce travail n'engagent que la responsabilité de son(ses) auteur(s) et en aucun cas celle de Haute Ecole de la Santé La Source.

Conseils de rédaction et de mise en forme

1.3 Table des matières

Elle mérite soin et précision. Sa fonction est essentielle : donner au lecteur une vision d'ensemble du contenu du travail et lui permettre de retrouver rapidement la partie qui l'intéresse.

C'est une partie du document qui sera attentivement consultée. Elle comprend la liste des titres des chapitres et des titres de sections de chapitres, numérotés avec l'indication des pages.

Si les chapitres sont découpés en un nombre important de sections et sous-sections, il est possible de renoncer à les indiquer toutes dans la table des matières.

1.4 Liste de références et citations dans le texte

Se référer aux normes bibliographiques présentées en début de document.

1.5 Annexes

Il s'agit, par exemple, de grilles d'analyse, de grilles d'entretien, d'exemplaires de questionnaires, de tableaux statistiques.

Il est important d'être sélectif et ne pas ajouter trop d'annexes à un travail : si elles sont trop nombreuses ou trop volumineuses, les annexes ne seront pas consultées.

Chaque annexe doit être numérotée et porter un titre qui la définit (Questionnaire n°1, etc.).

Pour la revue de littérature, déposer 2 CD-Rom contenant les articles analysés.

1.6 Les notes de bas de page

Les notes servent à fournir des précisions de contenu qu'il serait trop lourd d'introduire dans le texte (commentaires, suggestions de lectures complémentaires non référencées ailleurs dans le texte, etc.).

Elles sont signalées par ordre numérique croissant dans le texte, à l'aide de chiffres arabes signalés sous forme d'exposant à la fin du mot significatif.

Si ces notes sont en très petit nombre, on peut éventuellement toutes les placer à la fin du document.

1.7 Noms de groupes institutionnels et acronymes

En principe, seule la première lettre du premier mot du nom du groupe (école, service, département, etc.) est en majuscule.

Si le nom du groupe apparaît plusieurs fois dans le texte, la première occurrence est suivie de son acronyme entre parenthèses. Par la suite, seul l'acronyme est utilisé.

Exemples :

« Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) propose... ».

« Dans la dernière publication de la Haute Ecole de la Santé La Source (La Source), l'historienne Denise Francillon évoque... ».

1.8 Mise en page et typographie

Le travail est fait avec un traitement de texte. La police est agréable à la lecture.

Le texte est en format justifié, il est aéré.

Sans directives, laisser les marges standard du traitement de texte. La marge de gauche doit permettre la reliure sans tronquer le texte et celle de droite doit permettre aux évaluateurs de l'annoter.

L'interligne simple à l'intérieur des paragraphes et le double interligne ou changement de paragraphe sont recommandés.

En principe, le style souligné ne devrait pas être utilisé à l'intérieur du texte.

Par contre, à doses homéopathiques, on peut se servir du style **gras**. On peut aussi utiliser le style *italique* pour marquer une expression comme *ipso facto*, etc.

Les guillemets sont utilisés pour marquer des expressions et des termes peu courants (termes familiers ou ironiques, néologismes, etc.) ou pour introduire une citation directe. Il faut préférer l'utilisation des guillemets de la langue française (« ... ») à celle des guillemets de la langue anglaise ("...").

A lire également

Allin, A.-C. (2006). *TFE : vaincre l'angoisse de la page blanche ou les quinze clés de la rédaction*. Rueil-Malmaison : Lamarre.

Favre, N., & Kramer, C. (2016). *La recherche documentaire au service des sciences infirmières et autres professions de santé* (2^{ème} éd.). Rueil-Malmaison : Lamarre.

Principes de fonctionnement à l'Hôpital simulé

Afin que chaque utilisateur¹ puisse retirer un maximum de profit de cette structure, le fonctionnement de l'hôpital simulé s'inscrit dans un cadre clair et connu de tous et dont les différentes composantes sont exposées ci-après.

1. Missions de l'hôpital simulé

- L'hôpital simulé est un lieu qui reproduit dans sa structure et son fonctionnement, un environnement proche des milieux de soins. Il est avant tout un espace d'apprentissage au service de la formation et du développement des compétences professionnelles tout au long de la vie.
- L'hôpital simulé est également au service des autres missions de l'institution (recherche, prestations de service) et favorise la rencontre entre les professionnels des milieux soins, les enseignants, les développeurs et les étudiants (échange de compétences, d'idées et développement de projets)
- L'hôpital simulé met à disposition les ressources (humaines, pédagogiques et matérielles) nécessaires à l'accomplissement des activités d'enseignement, de recherche et de développement ainsi qu'aux prestations de service.

2. Gestion de l'hôpital simulé et responsabilités

L'hôpital simulé est intégré au décanat des affaires académiques sous la direction de la Doyenne des affaires académiques / Directrice adjointe de La Source. Il est sous la responsabilité des deux personnes suivantes (mandats distincts d'une durée de 3 ans) :

La responsable de l'exploitation de l'hôpital simulé qui est en charge d'organiser, de gérer et de planifier les activités pour assurer un fonctionnement optimal de celui-ci.

La responsable du développement des missions de l'institution à l'hôpital simulé qui travaille avec les acteurs concernés pour développer, intégrer et articuler de manière cohérente l'enseignement, la recherche les prestations de service et l'innovation de même que le secteur communication.

3. Fonctionnement de l'hôpital simulé

3.1 Ouverture

L'hôpital simulé est accessible entre 7h00 et 19h00 du lundi au vendredi. Des activités en dehors de ces horaires peuvent être planifiées et organisées avec la responsable d'exploitation.

¹ Le terme au masculin comprend également le féminin et vice-versa. Cette remarque s'applique à tout le document.

3.2 Comportement et attitudes

Les attitudes et comportements attendus par tous les usagers dans cet espace d'apprentissage sont identiques à ceux qui régissent l'institution. Notamment en ce qui concerne le comportement envers les autres personnes, le respect des horaires, celui de l'ordre et de la propreté dans l'ensemble des locaux ainsi que du matériel mis à disposition (préparation, rangements).

L'hôpital simulé est considéré comme une réplique de milieu de soins. Un habillement conforme aux normes en vigueur, à savoir port de la tenue professionnelle pour les activités cliniques exercées, y est de rigueur aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants (réf. Document « Recommandations concernant la tenue professionnelle et l'attitude en stage et en ateliers », La Source/SG/2019). **Chacun porte la responsabilité du respect de ces normes professionnelles.**

Tout ce qui a trait aux exercices de simulation et aux jeux de rôles est strictement confidentiel et ne peut être divulgué à l'extérieur. Il en va de même avec les enregistrements audio et vidéo mis à disposition des étudiants.

3.3 Espace d'auto-formation

L'espace d'auto-formation permet d'offrir aux utilisateurs, notamment aux étudiants, un espace ouvert au sein duquel ils peuvent poursuivre le développement de leurs compétences en fonction de leur parcours et de leurs besoins en dehors du programme officiel. Cette offre d'ateliers fait l'objet d'une planification particulière gérée par les responsables de l'hôpital simulé.

3.4 Matériel technique et audiovisuel

A l'hôpital simulé, aucun poste informatique fixe ne se trouve sur le site. Toute demande d'emprunt de matériel audiovisuel doit être faite via « Support ». Ce matériel est emprunté et rendu au support.

Au sein de l'hôpital simulé, des enregistrements audio et vidéo peuvent être réalisés à des fins pédagogiques. Ces enregistrements peuvent en tout temps être refusés et une autorisation signée est attendue pour assurer la protection des données. Chaque usager de l'hôpital simulé signe au début de son cursus un document « Conditions générales sur les enregistrements réalisés à l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source à des fins pédagogiques ». Les séquences vidéo ou audio sont disponibles sur la plateforme Intranet de La Source la semaine suivant la simulation après leur enregistrement. Aucun fichier vidéo ou audio enregistré dans ce lieu n'est transmis aux utilisateurs sur un autre support, quel qu'il soit (clé USB, DVD, CD-ROM, ...). L'accès à la plateforme se fait à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe de chaque utilisateur (compte AAI). La directive informatique institutionnelle, disponible dans l'intranet, est également en vigueur à l'hôpital simulé.

3.4 Pauses et restauration

Pour des questions d'hygiène, de protection du matériel et des locaux, il n'est pas possible d'introduire de la nourriture dans les chambres et les salles de l'hôpital simulé sous quelque forme que ce soit. Une cafétéria est disponible au Presbytère et deux espaces-pauses (cafés-snacks) aux H2 et H3.

3.5 **Procédure qualité / amélioration continue**

Des fiches d'amélioration sont à disposition à l'entrée de l'hôpital simulé au format papier. Elles peuvent aussi être téléchargées sur le site Intranet de La Source. La restitution de ces fiches se fait soit dans la boîte-aux-lettres de l'hôpital simulé, soit dans la boîte-aux-lettres de la Réception de La Source, soit par e-mail à qualité@ecolelasource.ch.

Les deux responsables de l'hôpital simulé sont disponibles en tout temps pour recueillir les demandes, avis et propositions de changement :

Responsable de l'exploitation	021 556 43 87
Responsable du développement des missions	021 556 41 41

3.6 **Autres**

Des vestiaires hommes-femmes sont à disposition des enseignants et des étudiants avec des casiers pour y déposer les objets personnels et autres tenues professionnelles. Ces casiers se ferment à clé moyennant une pièce de CHF 5.- ou de 2.-. Ce dépôt peut être récupéré une fois que le casier est libéré. Les casiers ne sont pas nominatifs et doivent être vidés quotidiennement après utilisation.

Une bibliothèque spécifique aux activités liées à l'hôpital simulé est en cours de construction dans le bureau infirmier. Ces ouvrages sont propriété du lieu et ne peuvent être sortis ou empruntés. Merci à chacun de les utiliser sur place.

La Source décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou les espaces de l'hôpital simulé.

Tout accessoire à roues (trottinettes, patins à roulettes, ...) venant de l'extérieur est proscrit dans l'hôpital simulé.